

OFF  
C59A1  
P43



Bibliothèque Nationale du Québec

VERS LE CANADA

325.714  
363/nc

# LA PROVINCE DE QUÉBEC

ET LES AVANTAGES  
QU'ELLE OFFRE  
À  
L'ÉMIGRANT  
FRANÇAIS  
ET  
BELGE

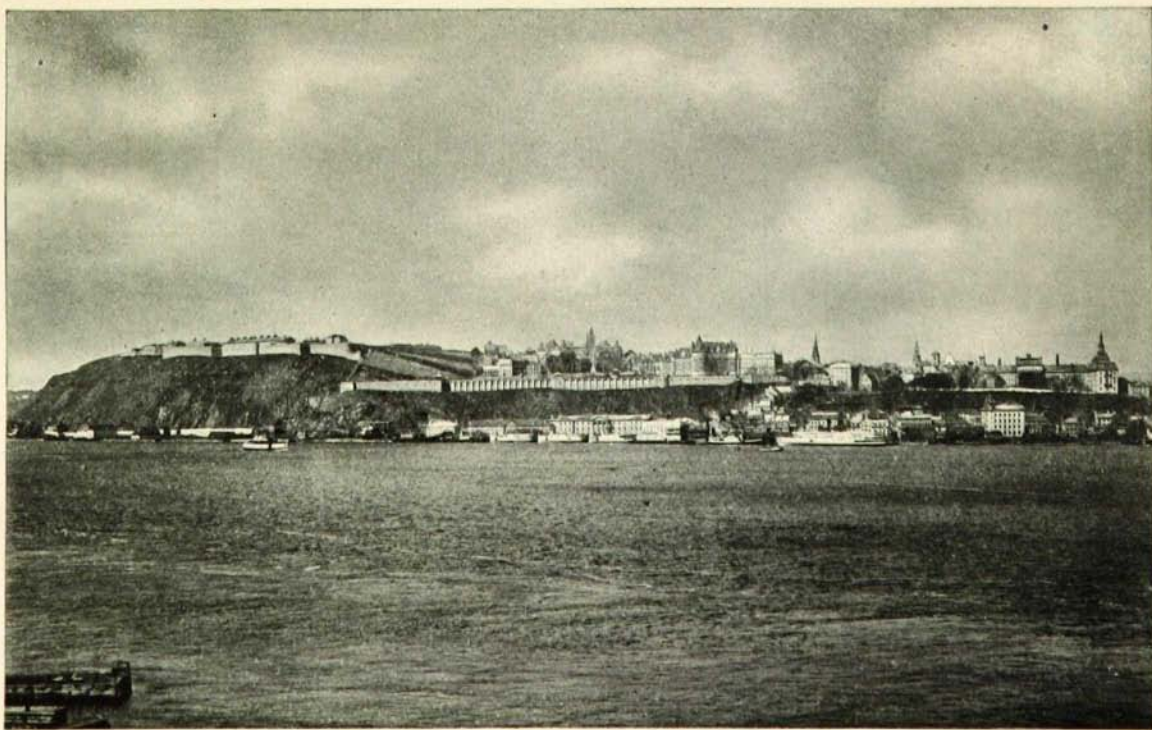
ESQUISSE DES  
RESSOURCES  
AGRICOLLES,  
INDUSTRIELLES,  
ETC, ETC.

## GUIDE POUR LE COLON.



5.825-114

P 363 nc



DUSSAULT & PROULX, IMP., QUEBEC

LA VILLE DE QUÉBEC, DONT ON VIENT DE CÉLÉBRER LE III<sup>e</sup> CENTENAIRE DE SA FONDATION  
PAR SAMUEL DE CHAMPLAIN

S 328.714  
P 363 MC

---

# La Province de Québec

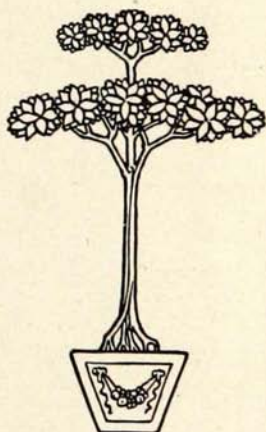
---

LES AVANTAGES QU'ELLE OFFRE A  
**L'Emigrant Français et Belge**  
ESQUISSE DES RICHESSES AGRICOLES, INDUSTRIELLES, ETC.

---

Par ALFRED PELLAND . . . *Publiciste du Ministère*

---



---

## ❖ GUIDE POUR LE COLON ❖

---

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE . . . L'HON. M. C.-R. DEVLIN  
*Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries*

---

Québec



1908

---

BIBLIOTHÈQUE  
SAINTE-SUZANNE

PERSONNEL DU MINISTÈRE DE LA  
COLONISATION

---

L'HON. M. C.-R. DEVLIN ..... *Ministre.*  
S. DUFAULT ..... *Sous-ministre.*  
DENIS DONOVAN ..... *Secrétaire particulier.*  
J.-F. SAVARY ..... *Secrétaire du service de la colo-  
nisation.*  
J.-N. GASTONGUAY ..... *Ing. et insp. des trav. de col.*  
ALFRED PELLAND ..... *Publiciste.*  
L.-E. CARUFEL ..... *Agent de colonisation, à Montréal.*  
E. MARQUETTE ..... *Agent d'immigration, à Montréal.*  
G. LEBEL ..... *Agent d'immigration, à Québec.*  
JOS. OBALSKI ..... *Surintendant et inspecteur du ser-  
vice des mines.*  
E.-W. PRÉVOST ..... *Secrétaire du service des mines.*  
HECTOR CARON ..... *Surintendant du service des pê-  
cheries et de la chasse.*  
J.-A. BÉLISLE ..... *Inspecteur du service des pêche-  
ries et de la chasse.*  
ARTHUR GAGNON ..... *Comptable.*

OFF  
C59A1  
P43

15

RECEIVED  
1914-11-15



## AUX LECTEURS

Cette brochure s'adresse surtout :

1° AU PETIT PROPRIÉTAIRE, qui prévoit devoir végéter toute sa vie au milieu de la concurrence européenne. La province de Québec lui offre à exploiter, moyennant un modique avoir, de grandes propriétés qui ne coûtent rien ou presque rien.

2° AU FERMIER À GAGES, qui n'a aucun espoir, en Europe, de devenir un jour propriétaire. Il y a très peu de fermiers au Canada ; la très grande majorité des cultivateurs sont propriétaires de leurs terres. Et ce n'est pas comme fermiers, pour cultiver à ferme la terre appartenant à d'autres que l'on invite les laboureurs français à venir dans la province de Québec, c'est pour qu'ils deviennent, eux aussi, en très peu de temps propriétaires des terres qu'ils cultiveront. Il n'y a pas de petit fermier en France qui ne puisse au Canada, en conservant les habitudes de frugalité et d'économie qui lui sont imposées chez lui, avoir sa terre à lui et ne devoir rien à personne.

3° AU PROPRIÉTAIRE ENDETTÉ, qui voit chaque année les intérêts qu'il paie, manger insensiblement son capital. Qu'il règle ses dettes, tandis qu'il en est encore temps; et avec les débris de sa fortune, il refera, dans la province de Québec, vu les facilités d'établissement, son avenir compromis.

4° AU PÈRE D'UNE NOMBREUSE FAMILLE, vivant assez bien lui-même, mais incapable de donner un héritage à chacun de ses enfants. Dans la province de Québec, il pourra comme un patriarche, les établir facilement autour de lui.

5° AU CADET DE FAMILLE, qui n'a pas les moyens de soutenir en Europe, le ton héréditaire de sa maison. Il lui sera plus facile, dans la province de Québec, de recommencer la vie, de prendre de nouvelles habitudes et de mettre à profit des biens surabondants ici, insuffisants là-bas.

6° A L'HOMME DE FORTUNE, effrayé des fluctuations et des périls qu'offre actuellement le marché monétaire européen, et fatigué des instabilités toujours croissantes de cette vieille société de l'ancien monde. La jeune province de Québec lui offre, au suprême degré la tranquillité, la sécurité et le respect, pour sa personne, ses biens et ses croyances.

7° AUX ORPHELINATS AGRICOLES, qui ont des ressources. Ils peuvent dans la province de Québec, à bon marché, loin des dangers des villes, dans des campagnes heureuses, établir leurs pupilles sur des terres vierges.

8° AU DOMESTIQUE DE FERME, qui gagne aujourd'hui

dans la province de Québec, depuis cent vingt-cinq francs jusqu'à deux cents francs par mois, avec la nourriture et le logement. Des cultivateurs propriétaires renoncent souvent à cultiver une partie de leur terre faute de bras pour la travailler.

9° AUX DOMESTIQUES ET GENS DE MAISON.—La population canadienne fournit peu de domestiques et de gens de maison, car les autres occupations industrielles, agricoles et commerciales sont plus à son gré. De nombreuses familles à l'aise dans les villes et dans les campagnes, qui ne peuvent se procurer la domesticité qu'elles désireraient, recevraient avec plaisir, dès leur débarquement, les domestiques surtout du sexe féminin qui voudraient émigrer. Ce que l'on recherche surtout ce sont les bonnes à tout faire, les femmes de chambres et cuisinières. Les gages pour ce genre de domestiques sont beaucoup plus élevés qu'en France. Ainsi une bonne à tout faire gagne à Montréal de 50 à 60 francs par mois; une femme de chambre à peu près autant; une bonne cuisinière française recevrait 75 à 100 francs par mois. Le service est plus facile. Les domestiques sont mieux traitées, et elles jouissent de beaucoup plus de liberté qu'en France. Pour la domesticité du sexe masculin, il y a place, dans la province de Québec, pour des jardiniers, surtout ceux qui peuvent prendre charge d'une serre, pour les cochers, etc. Les gens mariés, hommes et femmes sans enfant, peuvent trouver à se placer très facilement dans une même maison à un salaire rémunérateur.

10° AU CAPITALISTE, à l'industriel, au commerçant qui veulent placer des capitaux dans l'industrie, les manufactures, le commerce, les banques, les chemins de fer, les mines, etc. Les ressources de toutes sortes de la province de Québec, encore imparfaitement exploitées, présentent avec les plus grandes chances de réussite, un vaste champ à leur activité, à leur énergie et à leur esprit d'entreprise.

N. B.—Quant aux *ouvriers de manufactures* et aux personnes de *professions libérales*, ils font mieux de rester dans leur pays. Les salaires ne sont pas plus élevés qu'en France et en Belgique, et la concurrence est grande partout. D'ailleurs il n'y a pas de demande de ce côté.

Encore une fois, il y a un avenir certain dans la province de Québec, pour les cultivateurs, les garçons de ferme, les domestiques et gens de maison.

---



## ESQUISSE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

---

### COUP D'ŒIL GENERAL

La province de Québec, après cent cinquante ans de domination anglaise, est restée terre française. Elle occupe dans le Canada, ou mieux dans l'Amérique du Nord, une situation spéciale. Elle a conservé le caractère religieux et national de sa première colonisation.

Au point de vue de la nationalité la population de la province de Québec, en 1901, se divisait comme suit :

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| D'origine française . . . . . | 1,322,115 |
| “ anglaise . . . . .          | 114,710   |
| “ irlandaise . . . . .        | 114,842   |
| “ écossaise . . . . .         | 60,068    |
| Autres . . . . .              | 37,163    |
|                               | <hr/>     |
|                               | 1,648,898 |



*Québec.*—L'Hôtel du Parlement

Au point de vue de la religion, les catholiques constituent l'immense majorité de la population de la Province; ils comprennent presque toute la population d'origine française et irlandaise :

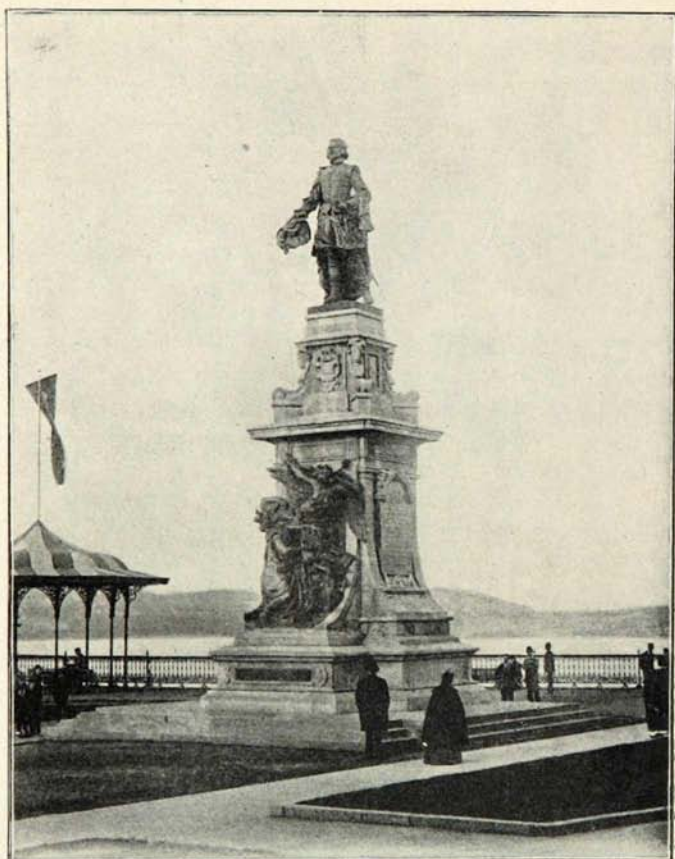
|                   |           |
|-------------------|-----------|
| Catholiques ..... | 1,429,260 |
| Autres .....      | 219,638   |
|                   | <hr/>     |
|                   | 1,648,898 |

Les familles nombreuses sont un des traits caractéristiques de la population de la province de Québec; il y avait, en 1901, dans la province, 307,304 familles, ce qui, pour une population de 1,648,898 habitants donne une moyenne de 5.3 par famille.

Il y avait dans la province de Québec, en 1901, en outre de la population canadienne-française, 3,183 Français, 612 Belges et 597 Suisses. Ce nombre est aujourd'hui beaucoup plus considérable, puisque la moyenne annuelle des émigrants de langue française qui se sont fixés, dans la Province, depuis une dizaine d'années, a été d'environ deux mille.

Les coutumes et la langue françaises y ont conservé leur ancienne influence, les villages ont gardé le même aspect. Autour de l'église de style normand et couverte de son toit reluisant, se groupent des habitations champêtres et des exploitations rurales. L'émigrant français croit revoir ses villages normands et bretons.

Le vaste pays qui porte le nom modeste de " Province de Québec, " est grand comme la France et la Belgique réunies. Sa superficie couvre 347,000 milles, environ 360,000 kilomètres carrés. Elle s'étend sur les bords du fleuve Saint-Laurent et semble en accompagner le cours jusqu'aux grands lacs. Au nord, elle s'étend jusqu'à la baie d'Hudson. Très inégalement occupée, les bords du Saint-Lau-



*Québec.*—Monument Champlain

rent et des rivières qui viennent jeter leurs eaux dans les siennes, ont surtout attiré les efforts des cultivateurs, et d'immenses étendues de territoire attendent encore des habitants et des propriétaires.

Les Anglais sont groupés dans Montréal, Québec, les cantons de l'est de la province et sur les bords de la rivière Outaouais.

Placée comme au centre des provinces orientales de la Confédération canadienne, en possession de la navigation presque tout entière du Saint-Laurent, occupant enfin l'embouchure de ce fleuve, la province de Québec en tient pour



*Québec.*—L'Université Laval

ainsi dire les portes et la clef, et nulle importation, nulle exportation ne se fait d'Europe au Canada, ou du Canada en Europe, sans passer par les ports de Montréal et de Québec.

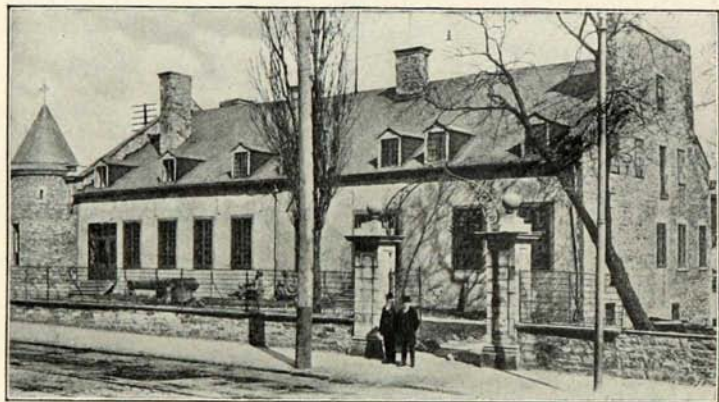
Cette situation privilégiée lui assure plus de la moitié du commerce de tout le Canada.

Le réseau de chemin de fer comprend 3,571 milles en superficie.

Le Grand Tronc Pacifique, actuellement en construction, traversera la province de Québec dans toute sa lon-

gueur et ouvrira d'immenses territoires à la colonisation et à l'industrie.

Bien que les différentes branches de l'industrie se soient développées d'une façon prodigieuse, depuis une dizaine d'années, la province de Québec est avant tout un pays agricole, un pays de colonisation, et la nature, on peut le dire, s'est complu à lui prodiguer à pleines mains ses faveurs, car elle est partout grandiose : forêts, montagnes,



*Montréal.*—Château Ramsay, ancienne résidence  
des gouverneurs français

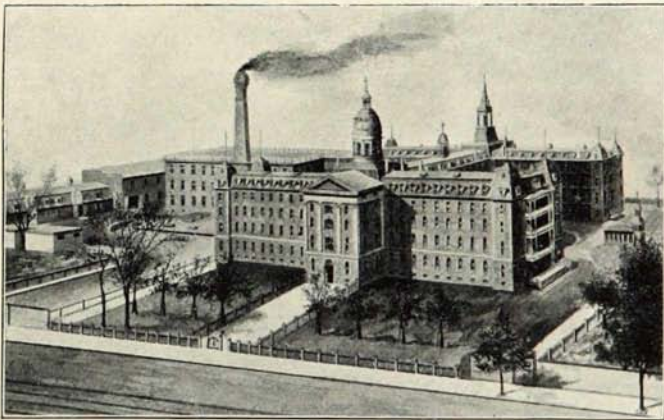
lacs, rivières, chutes magnifiques, forces hydrauliques, îles, pâturages riches, animaux sauvages en grande variété, minerais de toutes sortes, etc.

La valeur des produits de la forêt était estimée, à elle seule, en 1901, à dix-neuf millions de piastres, et les pêcheries de la province, qui emploient près de vingt mille personnes, ont rapporté, la même année, \$2,189,861.

Les forêts qui s'étendent à perte de vue dans toutes

les directions, et qui renferment des essences très précieuses, sont depuis nombre d'années l'objet d'une constante et active exploitation. L'aire des forêts concédée jusqu'à ce jour pour la coupe du bois couvre un peu plus de 66,000 milles carrés.

D'autre part, d'après une statistique officielle, la province de Québec avait produit en 1901 : 1,960,433 minots de blé du printemps ; 6,594 minots de blé d'automne ; 2,532,388 minots d'orge ; 33,516,172 minots d'avoine ; 210,797 minots



*Montréal.*—L'institut des sourdes-muettes

de seigle ; 1,356,355 minots de maïs ; 1,847,821 minots de sarrasin ; 908,336 minots de pois ; 59,186 minots de haricots ; 3,520,045 minots d'autres grains ; 16,610,451 minots de pommes de terre ; 7,342,004 livres de tabac.

Les rivières, les lacs et les montagnes de la province de Québec voient accourir, de leur côté, de tous les points

de l'Amérique, des centaines de "sportsmen" qui trouvent à la fois plaisir et santé à pêcher les salmonides et à chasser les grands fauves.

\*  
\* \*

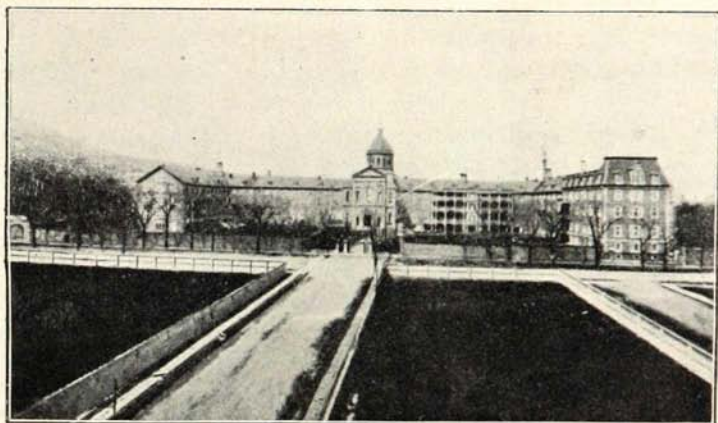
Quant aux ressources minières de la province de Québec, leur exploitation, laissée longtemps en suspens par suite



Montréal.—Le pont Victoria

de l'absence de capitaux suffisants et de renseignements assez précis, ne saurait tarder à devenir un autre facteur important de notre richesse nationale. Aujourd'hui, en effet, qu'on en apprécie mieux la valeur, un réveil s'est produit de ce côté et chaque jour pour ainsi dire voit surgir de nouveaux syndicats s'organisant pour fouiller les entrailles du sol et en extraire des substances minérales de premier ordre.

La province de Québec possède plusieurs villes se peu-



*Montréal.*—L'hopital Hôtel-Dieu



*Montréal.*—L'académie commerciale Mont-Saint-Louis

plant avec une rapidité relativement égale à celle des villes américaines, et appelées ainsi que ces dernières à devenir des grands entrepôts commerciaux et des centres d'industrie.

Les deux principales villes sont Montréal, avec une population de 500,000 habitants (avec sa banlieue), et Québec, avec une population de 70,000, dont les trois quarts sont d'origine française.

Viennent ensuite, par ordre d'importance et de population, dont le chiffre varie de cinq à vingt mille habitants : Hull, Sherbrooke, Valleyfield, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Lévis, Sorel, Chicoutimi, Saint-Jean, Fraserville, Joliette, etc.

---

## INSTITUTIONS POLITIQUES, Etc

Ce fut en juillet 1867 que les possessions britanniques de l'Amérique du Nord se fédéralisèrent et se donnèrent une constitution semblable à celle des Etats-Unis et de la Suisse, sauf certaines modifications légères inhérentes à leur titre de colonie anglaise. Ce contrat politique reconnaît à chaque province des libertés locales très étendues. Les mœurs, la langue, les lois, la religion, les institutions, tout ce que les provinces considèrent comme partie intégrante de leur patrimoine fut l'objet d'un profond respect.

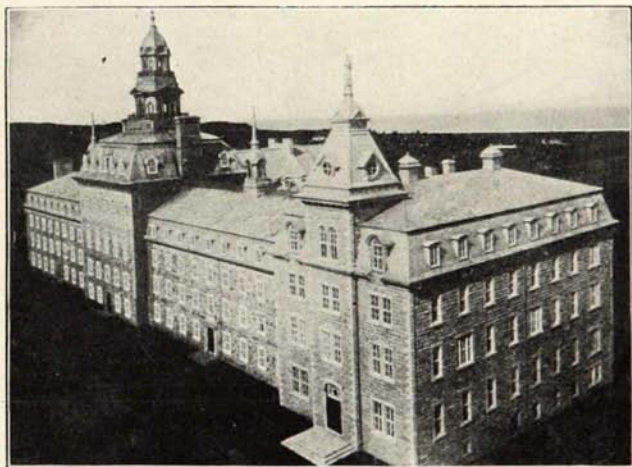
La conséquence de cette latitude fut que les groupes d'origine différente marchent sans entrave et se développent en toute liberté.

Le gouvernement du Canada se compose d'un double rouage : le rouage fédéral et le rouage provincial.

Le rouage fédéral contrôle la dette publique, les pro-

priétés gouvernementales, le commerce général, la poste, la milice, la navigation, la naturalisation, etc.

Le second rouage a pour champ d'action les différentes provinces fédérées, lesquelles exercent une souveraineté à peu près absolue en ce qui concerne la disposition des terres publiques, l'administration, l'emploi et la distribution des revenus de l'intérieur, la justice, le droit de propriété, les



*Sainte-Anne-de-la-Pocatière.*—Le collège classique

rapports des citoyens entre eux, en un mot, tout ce qui touche au fonctionnement du gouvernement civil.

Le gouvernement de la province de Québec se compose d'un lieutenant-gouverneur, nommé par l'exécutif fédéral, d'un conseil législatif, nommé à vie, et d'une chambre de députés élus par le peuple, et complètement indépendante dans la sphère de ses attributions.

Le budget général des dépenses de la province de Québec qui vient d'être voté par la Législature, est de \$5.011-362,98. Il se détaille comme suit :

Dettes publiques, \$1,204,688.20; législation, \$226,533,90; gouvernement civil, \$337,465,00; administration de la justice, etc., \$678,900,00; instruction publique, \$643,360,00; asiles d'aliénés, \$428,325,00; écoles de réforme et d'industrie, \$60,000,00; hygiène, \$22,500,00; travaux publics et travail, \$254,601.76; agriculture, \$277,150,00; terres et forêts, \$221,300,00; colonisation, mines et pêcheries, \$247,750,00; institutions de bienfaisance, \$50,046.25; charges sur le revenu, \$142,500,00; services divers, \$161,661.64; chemins de fer, \$37,325,00.

\*  
\* \*

S'il est vrai que pour mieux assurer la liberté du citoyen, dans une société démocratique, il faille diviser son action en multipliant les foyers d'indépendance locale, tout en les reliant entre eux par un engrenage hiérarchique, la province de Québec est bien favorisée sous ce rapport, car la décentralisation est la caractéristique de ses institutions. Nous ne connaissons pas de pays où le peuple se gouverne plus directement et plus complètement. Pas un centin de l'argent du citoyen ne peut être dépensé par le gouvernement politique, par le gouvernement municipal, le gouvernement des choses temporelles de l'Eglise, les sociétés d'agriculture, les commissions scolaires, etc., sans que cette dépense n'ait été approuvée par les représentants autorisés du peuple.

### **Divisions territoriales**

Pour les fins administratives, la province de Québec est divisée en vingt-et-un districts judiciaires, comprenant

soixante treize comtés ou collèges électoraux, qui se subdivisent en cités, villes, villages, cantons (townships) et paroisses. Outre ces subdivisions, plusieurs comtés, notamment dans la partie ouest de la Province, renferment d'immenses étendues de domaine appartenant à l'État, partiellement arpentées et affermées à des particuliers ou à des compagnies, qui exploitent les forêts et les mines renfermées dans ces domaines.

### **Système municipal**

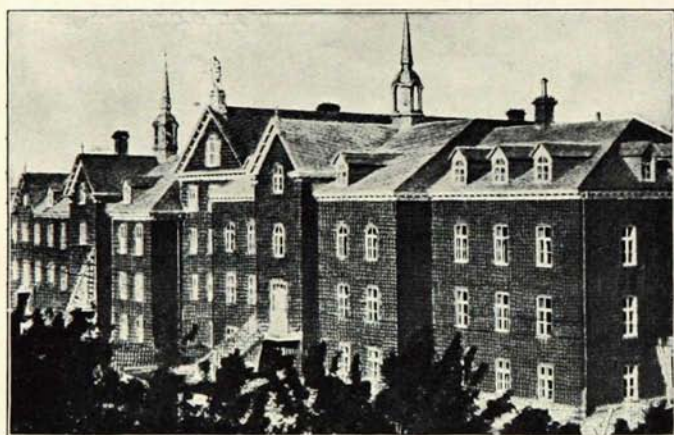
Le système municipal est très développé, la décentralisation étant l'idée fondamentale des institutions politiques canadiennes. Chaque comté, chaque paroisse a son conseil local et son bureau de commissaires d'écoles, auxquels incombent la gestion des intérêts de la localité et le soin des affaires scolaires. En sorte que chaque citoyen vote lui-même pour toute taxe qu'il a à payer.

### **Organisation judiciaire**

La hiérarchie judiciaire de la province de Québec comprend les cours des commissaires, des magistrats ou de juges de paix, les cours des magistrats de districts, de magistrats de police, de recorders; dans les villes, la cour de circuit, la cour supérieure, la cour de révision, la cour d'appel, la cour suprême du Canada, et, en Angleterre, le conseil privé, qui est le tribunal suprême.

Le droit civil de la province de Québec est le droit civil français, sauf quelques dispositions du code Napoléon, qui y ont été insérées. Le droit de tester est illimité; chaque citoyen est libre de disposer de ses biens par testament comme bon lui semble. La communauté de biens existe encore entre époux, à défaut de conventions contraires.

Le droit criminel canadien est le droit commun d'Angleterre, tel que modifié de temps à autres par les lois du parlement fédéral, qui a d'une manière exclusive tous les pouvoirs en matières criminelles. Ces pouvoirs sont maintenant plus considérables que jamais, puisque le droit d'appel a été aboli en matières criminelles.



*Roberval.—L'école ménagère*

L' "habeas corpus" fait partie du droit criminel. Il garantit d'une façon absolue la liberté individuelle du citoyen.

### Suffrage

L'âge de la majorité, qui est fixée à 21 ans, donne au citoyen canadien le droit de participer à l'administration du pays, soit comme électeur fédéral, lorsqu'il élit un député à

la Chambre des communes; comme électeur provincial, lorsqu'il élit un député à la Législature de la province de Québec; comme électeur municipal, lorsqu'il élit un conseiller de ville ou de paroisse; comme contribuable, lorsqu'il élit un commissaire d'écoles; enfin comme franc tenancier, lorsqu'il élit un fabricant.

Tout citoyen de la province de Québec, sauf de rares exceptions, est électeur ou éligible. Il lui suffit d'être propriétaire, ou occupant, ou locataire d'un certain bien-fonds.

La votation est secrète, et le citoyen a pleine liberté d'exercer ses droits politiques.

### **Naturalisation**

Les lois de la naturalisation portent l'empreinte de la plus grande libéralité. Un étranger peut y posséder la propriété foncière au même titre que le sujet britannique et y transiger n'importe quelles affaires, sans s'être fait naturaliser.

Après un séjour de trois ans, l'étranger devient citoyen canadien, s'il prête le serment d'allégeance. Ce serment comporte une simple fidélité aux lois et aux institutions du pays, et il n'implique aucune répudiation pénible ou offensante. Il confère en outre à celui qui acquiert la qualité de citoyen canadien, tous les droits et privilèges qu'il aurait eus s'il fut né dans l'empire britannique.

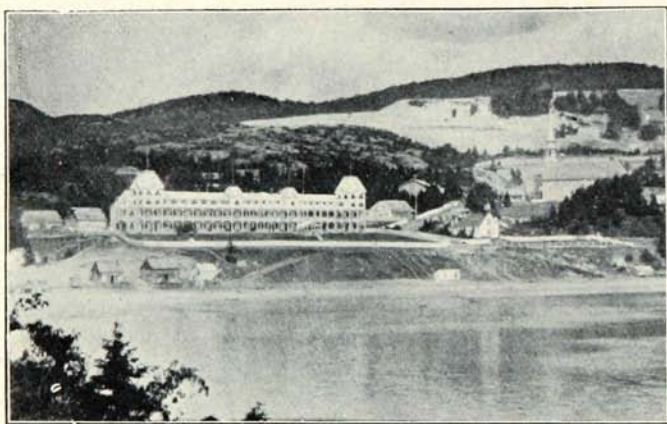
### **Impôts**

Le gouvernement ne prélève aucun impôt sur les propriétés; il n'y a de taxes que pour l'entretien des écoles et les besoins des services municipaux.

Les principaux revenus du gouvernement proviennent des contributions indirectes de la douane et de l'accise.

### Service militaire

Il n'y a pas en Canada de service militaire obligatoire, mais une milice composée de volontaires. La police suffit partout au maintien de l'ordre, et la sécurité est parfaite,



*Bas-Saint-Laurent.*— La station balnéaire de Tadoussac

surtout dans la province de Québec. Le pavillon national protège notre commerce sur toutes les mers, et les Canadiens vivent dans les meilleurs termes avec leurs voisins, les Américains.

### La Presse

La province de Québec jouit au suprême degré de la liberté de la presse, qui n'a d'autre contrôle que l'opinion pu-

blique et les lois sur le libelle. Les journaux canadiens peuvent critiquer, censurer impunément la conduite du gouverneur, des ministres, des hommes publics, sans s'exposer à d'autres peines que la condamnation pour le libelle ou la diffamation de caractère, par les tribunaux ordinaires, sur poursuite individuelle des parties intéressées.

Les journaux se comptent par centaines, dans la province de Québec, chaque centre un peu populeux ayant son organe, publié en langue française.

### Voies de transport

La facilité avec laquelle l'on peut se transporter d'un endroit à un autre de la province de Québec est très grande.

Il a fallu faire de lourds sacrifices pour aider les entreprises de chemins de fer, favoriser la construction des canaux et l'amélioration des routes fluviales.

Les transports étant l'une des principales bases du commerce, la province de Québec n'aurait pas aujourd'hui ces grands marchés de Montréal, Québec, Sherbrooke, Saint-Jean, Chicoutimi, etc., si elle n'avait sacrifié des millions pour les créer et les subventionner.

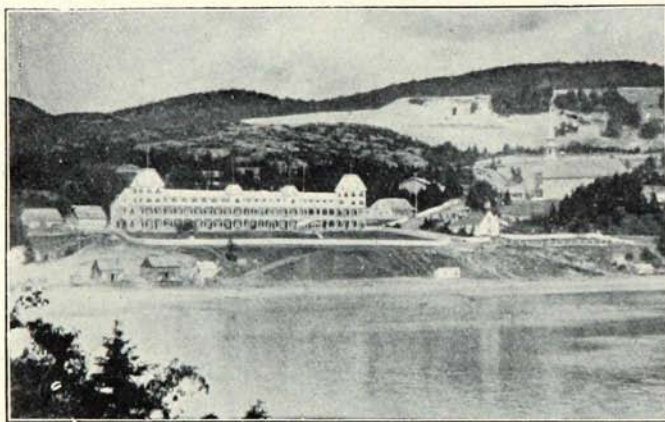
Le réseau actuel de chemins de fer de la province de Québec comprend :

Le Pacifique Canadien, 563 milles ; différentes sections du Pacifique Canadien, 56 milles ; le Grand-Tronc, 450 milles ; le chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean, 250 milles, avec Québec comme tête de ligne et Roberval et Chicoutimi pour terminus ; le Grand-Nord, 238 milles ; le Québec-Central, 215 milles ; le chemin de fer du Sud-Est, 220 milles ; le Vermont Central, 121 milles ; le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, 130 milles ; le Témiscouata, 70 milles ; le Montréal et Occidental, 70 milles ; le chemin de fer de la

Les principaux revenus du gouvernement proviennent des contributions indirectes de la douane et de l'accise.

### Service militaire

Il n'y a pas en Canada de service militaire obligatoire, mais une milice composée de volontaires. La police suffit partout au maintien de l'ordre, et la sécurité est parfaite,



*Bas-Saint-Laurent.*— La station balnéaire de Tadoussac

surtout dans la province de Québec. Le pavillon national protège notre commerce sur toutes les mers, et les Canadiens vivent dans les meilleurs termes avec leurs voisins, les Américains.

### La Presse

La province de Québec jouit au suprême degré de la liberté de la presse, qui n'a d'autre contrôle que l'opinion pu-

blique et les lois sur le libelle. Les journaux canadiens peuvent critiquer, censurer impunément la conduite du gouverneur, des ministres, des hommes publics, sans s'exposer à d'autres peines que la condamnation pour le libelle ou la diffamation de caractère, par les tribunaux ordinaires, sur poursuite individuelle des parties intéressées.

Les journaux se comptent par centaines, dans la province de Québec, chaque centre un peu populeux ayant son organe, publié en langue française.

### Voies de transport

La facilité avec laquelle l'on peut se transporter d'un endroit à un autre de la province de Québec est très grande.

Il a fallu faire de lourds sacrifices pour aider les entreprises de chemins de fer, favoriser la construction des canaux et l'amélioration des routes fluviales.

Les transports étant l'une des principales bases du commerce, la province de Québec n'aurait pas aujourd'hui ces grands marchés de Montréal, Québec, Sherbrooke, Saint-Jean, Chicoutimi, etc., si elle n'avait sacrifié des millions pour les créer et les subventionner.

Le réseau actuel de chemins de fer de la province de Québec comprend :

Le Pacifique Canadien, 563 milles ; différentes sections du Pacifique Canadien, 56 milles ; le Grand-Tronc, 450 milles ; le chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean, 250 milles, avec Québec comme tête de ligne et Roberval et Chicoutimi pour terminus ; le Grand-Nord, 238 milles ; le Québec-Central, 215 milles ; le chemin de fer du Sud-Est, 220 milles ; le Vermont Central, 121 milles ; le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, 130 milles ; le Témiscouata, 70 milles ; le Montréal et Occidental, 70 milles ; le chemin de fer de la

Gatineau, 50 milles; le chemin de fer des Comtés-Unis, 60 milles; le chemin de fer de la Tuque, 25 milles; le chemin de fer Intercolonial qui parcourt, dans la Province, une longueur de 313 milles et met les villes de Québec et de Montréal en communication directe avec la plupart des comtés de la rive sud et notamment avec la grande et fertile vallée de la Matapédia; enfin, le nouveau transcontinental Grand Tronc Pacifique qui traversera la Province dans sa plus grande longueur et ouvrira de vastes contrées à la colonisation et à l'industrie.

\*  
\* \*

Il est peu de pays au monde qui présente autant que la province de Québec d'aussi nombreux et importants cours d'eau, d'une synthèse si bien ordonnée que chaque rivière joue un rôle dans la circulation générale.

Le Saint-Laurent est navigable pour les paquebots de 30 pieds de tirant d'eau jusqu'à Montréal, centre de la province, et jusqu'au lac Ontario pour les bateaux d'un tirant d'eau ordinaire; le Richelieu, depuis son embouchure jusqu'au lac Champlain, puis jusqu'à New York par l'Hudson; le Saguenay, depuis son embouchure jusqu'à Chicoutimi; l'Outaouais, depuis Montréal jusqu'à Ottawa; enfin plusieurs autres lacs et rivières qu'il serait trop long d'énumérer.

Signalons toutefois la baie des Chaleurs dont le vaste contours est bordé de cantons encore peu habités, mais débordant de ressources naturelles de toutes sortes.

Les compagnies de navigation ont d'excellents services; quelques unes ont même des bateaux d'un grand luxe; et, durant la saison d'été des milliers de touristes améri-

cains et européens visitent le majestueux Saint-Laurent et les pittoresques rivières Saguenay, Outaouais, Richelieu, etc.

Les principaux canaux sont ceux de Chambly (12 milles), sur le Richelieu; Beauharnois (11½ milles); Soulanges (14 milles); Lachine (8½ milles), sur le Saint-Laurent, et de Granville (5¾ milles), sur l'Outaouais.

### Postes et télégraphes

Le système postal est très développé au Canada et il s'étend au moindre village, quelque éloigné qu'il soit des centres de population. Le port des lettres est de deux cents et la livraison se fait à domicile dans toutes les villes de plus de 10,000 habitants.

Pour donner une idée de l'importance de ce service, citons quelques chiffres pour l'année 1907 :

|                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| Nombre de bureaux de poste . . . . . | 11,377      |
| “ “ lettres . . . . .                | 273,071,000 |
| “ “ cartes postales . . . . .        | 28,270,000  |
| “ “ lettres chargées . . . . .       | 6,254,000   |

Durant la même année, les sommes totales envoyées par mandats et billets de poste s'élevaient à \$47,929,299.73

\*  
\* \*

Le service télégraphique s'étend à presque tous les villages canadiens de quelque importance.

En 1905, les trois grands services Pacifique Canadien, Grand-Nord, Union de l'Ouest et celui du gouvernement fédéral comptaient 3,162 bureaux et couvraient 37.774 milles.

\*  
\* \*



*Montréal.—Ecole Polytechnique.*

Le service téléphonique est également très répandu. Dans beaucoup d'endroits, des compagnies privées donnent un service local pour un prix modique.

La question de l'acquisition des services télégraphiques et téléphoniques par l'Etat et les municipalités paraît devoir se résoudre dans un avenir rapproché. La province de Manitoba a déjà acquis ces services des compagnies privées.

### Banques et Caisses d'épargne

La loi qui régit les banques canadiennes est aujourd'hui reconnue l'une des plus parfaites. Plusieurs crises financières, dont une toute récente, ont produit des catastrophes aux États-Unis, sans affecter sensiblement le cours des valeurs canadiennes et la circulation de l'argent.

La Banque de Montréal est une des institutions financières les plus solides du monde entier.

Plusieurs des banques canadiennes sont absolument contrôlées par des Canadiens-français. Mentionnons plus particulièrement : les banques Nationale (succursale à Paris), Hochelaga, Provinciale, d'Épargne, Saint-Hyacinthe, etc.

Il existe aussi des caisses d'économie, où l'on peut déposer la petite épargne avec les garanties les plus complètes de sécurité.

Quelques chiffres feront mieux comprendre la large place que les banques occupent dans la vie nationale du Canada :

|                         | 1896          | 1906          |
|-------------------------|---------------|---------------|
| Capital                 | \$ 62,043,175 | \$ 91,074,505 |
| Dépôts                  | 193,616,049   | 536,769,519   |
| Circulation des billets | 31,456,297    | 69,366,505    |
| Escomptes               | 213,211,996   | 599,338,229   |
| Actif total             | 320,937,643   | 861,602,330   |

Une caisse d'épargne est attachée à la plupart des bureaux de poste. Les dépôts ne doivent pas être moindres d'une piastre et ne peuvent dépasser mille piastres par année. Le chiffre total de ces dépôts ne doit pas être plus élevé que trois mille piastres pour chaque personne. Il n'est pas accordé d'intérêt pour les sommes dépassant ce chiffre.

Le taux de l'intérêt sur ces dépôts ne peut dépasser 4%. Il est actuellement de 3%.

Il va sans dire que ces dépôts sont garantis par l'Etat.

### Traité franco-canadien

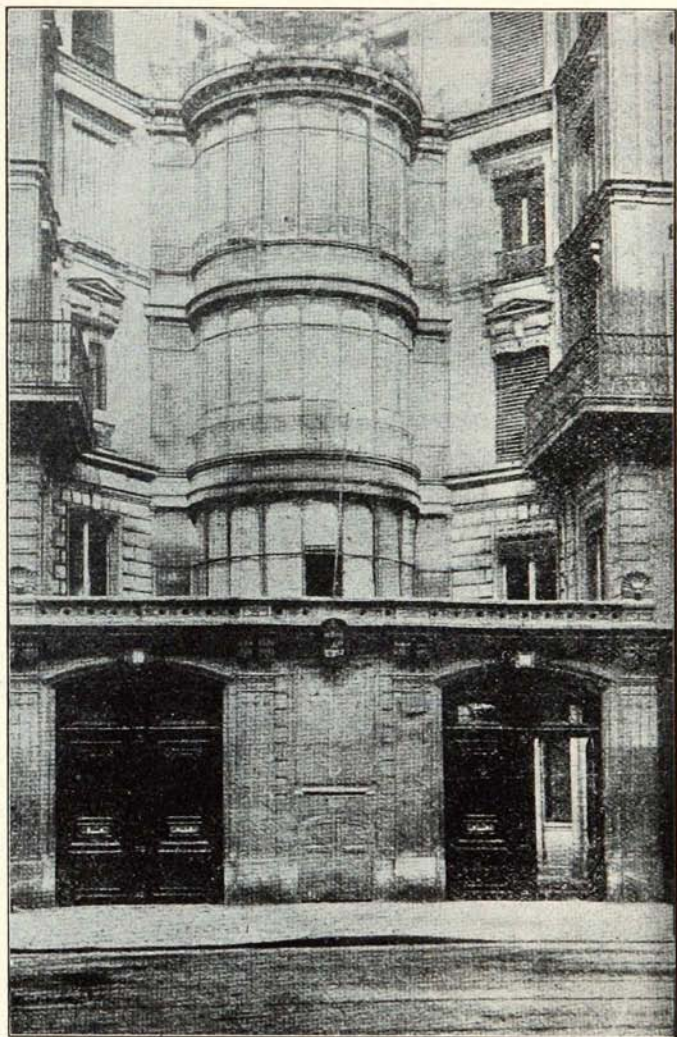
L'an dernier, deux ministres du gouvernement du Canada menèrent à bonne fin la négociation d'un traité de commerce entre la France et son ancienne colonie, le Canada. C'était la première fois qu'un traité affectant une colonie était négocié directement par ses représentants.

Ce fait démontre bien jusqu'à quel point le Canada est devenu une nation.

Naturellement, ce traité est avantageux aux deux pays; moralement, il place le Canada au rang des nations indépendantes.

Les échanges entre le Canada et la France sont encore modestes, mais il n'y a aucun doute qu'avec le nouvel arrangement, elles prendront des proportions plus considérables.

Tout semble d'ailleurs faciliter ce résultat : d'abord la langue des deux peuples qui est la même, les habitudes qui ne sont pas devenues très différentes, la connaissance que les Canadiens ont de la France et l'estime où ils la tiennent, les relations personnelles chaque jour plus nombreuses entre Montréal, Québec et Paris. Les Français doivent donc devenir nos clients comme nous devons devenir les leurs.



*Paris.*—Le commissariat canadien, 10, rue de Rome

## La prospérité du Canada

Depuis une dizaine d'années, le Canada en général a fait des progrès qui sont sans précédents dans la vie économique des pays du Nouveau-Monde, les États-Unis compris.

C'est un sujet de légitime orgueil pour les Canadiens que ce merveilleux développement de leur pays.

Quelques chiffres feront mieux comprendre ce progrès :

En 1896, la dépense totale du gouvernement du Canada était de \$44,096,383, et, en 1906, elle atteignait le chiffre de \$110,500,000. Et cependant le budget de chaque année s'est soldé par un surplus très substantiel.

Continuons à citer les chiffres officiels :

|                               | 1896          | 1906          |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Importations .....            | \$118,011,508 | \$294,286,015 |
| Exportations .....            | 121,015,852   | 256,586,630   |
| Total commerce extérieur ..   | 259,025,360   | 550,872,645   |
| Capital des banques .....     | 62,043,175    | 91,074,505    |
| Dépot dans les banques ...    | 193,616,049   | 536,769,519   |
| Circulation des billets ..... | 31,456,297    | 69,366,505    |
| Escomptes .....               | 213,211,996   | 559,338,229   |
| Actif total des banques ...   | 320,937,643   | 861,602,330   |
| Milles de voies ferrées ....  | 16,314        | 21,353        |
| Voyageurs transportés ....    | 13,059,023    | 27,989,782    |
| Tonnes de marchandises ...    | 24,248,294    | 57,966,713    |
| Recettes brutes .....         | 50,374,295    | 125,322,865   |
| Revenu des postes .....       | 4,005,891     | 7,708,142     |
| Lettres expédiées .....       | 116,028,000   | 323,644,000   |
|                               | 1890          | 1905          |
| Capital industriel .....      | \$353,213,000 | \$843,931,178 |
| Production industrielle ....  | 469,847,886   | 715,035,965   |

Durant la même période (1896-1906), l'augmentation du commerce, par tête, avait été comme suit :

|                       |                  |   |
|-----------------------|------------------|---|
| Grande-Bretagne ..... | 53               | % |
| France .....          | 53 $\frac{1}{2}$ | % |
| Allemagne .....       | 87               | % |
| États-Unis .....      | 100              | % |
| Canada .....          | 170              | % |

Ces chiffres sont extraits de l' " Annuaire du Canada,"  
publication officielle.

---

## INSTRUCTION PUBLIQUE

Comme dans tous les pays de progrès, l'éducation est une des grandes préoccupations des Canadiens, et chaque centre de population possède au moins une école, qui est souvent l'édifice le plus imposant de la localité. Partout où il y a des communions différentes, chacune a son école.

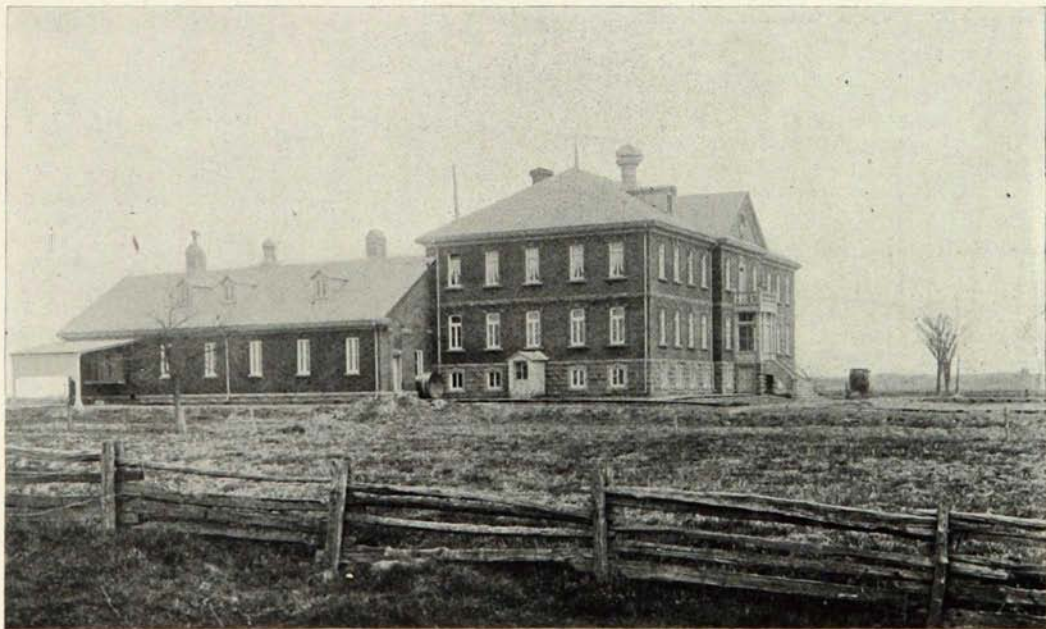
Les écoles sont entretenues, partie par les municipalités au moyen de taxes spéciales, partie par des subventions spéciales. Les maîtres ou maîtresses ont été formés dans des écoles normales supérieures.

Outre les écoles primaires, il existe des établissements d'instruction supérieure, des collèges et des universités.

Dans la province de Québec, le français est exclusivement enseigné dans la plupart des écoles primaires.

Dans les municipalités, les affaires scolaires sont administrées par des commissaires élus par des contribuables, avec pouvoir de fixer et percevoir les contributions scolaires, d'engager et de payer les instituteurs, de construire et d'entretenir les maisons d'école.

Les statistiques qui suivent font connaître, dans une certaine mesure, le mouvement éducationnel dans la Province:



*Saint-Hyacinthe.*—Ecole d'industrie laitière

La présence moyenne des enfants à l'école peut supporter une comparaison avantageuse avec celle d'autres états. Elle a été de 72.79% dans les écoles élémentaires, de 81.18% dans les écoles intermédiaires et de 85.49% dans les écoles primaires supérieures; la proportion de la présence moyenne dans les trois catégories d'écoles, considérées ensemble, est de 76.67%.

Le nombre de maisons d'enseignement de tout genre aujourd'hui dans la province de Québec est de 6,523, avec 2,639 instituteurs et 10,196 institutrices.

Le nombre des garçons fréquentant les écoles s'élève à 187,366, celui des filles à 179,390, donnant 366,756 comme le total des élèves.

Le grand total des professeurs, des maîtres et des maîtresses d'écoles est de 12,935.

Les contributions générales scolaires payées par les contribuables s'élèvent à ..... \$4,050,741  
et celles du gouvernement à ..... 540,650

soit un grand total de ..... \$4,591,391

Les Canadiens-Français ont deux universités, une à Montréal et l'autre à Québec, et une vingtaine de collèges classiques qui y sont affiliés, un grand nombre de couvents pour les filles, des académies commerciales, des écoles ménagères, d'agriculture, de coupe, etc.

On est actuellement en train d'organiser une école d'enseignement supérieur commercial et deux écoles techniques.

## CLIMAT

Il suffit de connaître la position astronomique de la province de Québec, pour voir de suite qu'elle doit être classée dans la zone des climats tempérés. Les températures extrêmes oscillent entre 30° au-dessous du zéro et 90 (Fahrenheit) au-dessus; cependant les variations moyennes sont à peu près les mêmes que dans les pays d'Europe qui se trouvent sous les mêmes latitudes.

On exagère beaucoup en Europe la rigueur de nos hivers, vu qu'on ne les connaît généralement que par les ré-



*Gaspésie.*—Une famille acadienne de cinq générations

cits des voyageurs qui, trop souvent, veulent donner du piquant à leurs narrations, et trop souvent aussi, l'on a confondu les données des missionnaires de l'extrême nord avec les réelles conditions climatiques de la vallée du Saint-Laurent.

Heureusement que ces idées fausses et ces préjugés absurdes tendent à disparaître à mesure que les relations deviennent plus suivies entre la France et son ancienne colonie.

\*  
\* \*

Le thermomètre, dans le mois de décembre, de janvier et de février, varie entre zéro et six degrés Fahrenheit quand il descend plus bas, c'est une exception qui ne dure que deux ou trois jours. Les maisons sont construites pour résister au froid, et elles sont fournies de poêles et de radiateurs qui permettent d'y faire régner la température que l'on veut. Les combustibles (bois et charbon) sont abondants partout et à la portée de toutes les bourses. D'ailleurs, l'expérience démontre qu'il n'est guère d'Européens qui n'avouent avoir plus souffert du froid dans les maisons de leur pays chauffées seulement par un feu de cheminée que dans le "home" confortable de l'habitant canadien. Et puis, les froids vivifiants et les ciels sans nuages canadiens sont hautement préférables aux pluies froides et aux sombres brouillards de l'Europe.

D'ailleurs, les hivers canadiens ont le double avantage de procurer les meilleurs chemins possibles pour les travaux de la forêt, dont l'exploitation constitue la partie la plus importante de l'industrie *extractive*, et de préparer admirablement la terre pour les semailles.

Loin d'être défavorable aux travaux agricoles, une épaisse couche de neige protège le sol, lui donne un repos complet, le féconde, lui est en quelque sorte, au dégel, comme une véritable inondation du Nil. Et, au printemps, la végétation se développe avec une vigueur et une rapidité de croissance que l'on rencontre rarement dans les autres pays.



*Lac Saint-Jean.*—Famille de colon

La température d'été est splendide surtout dans la région du bas du fleuve Saint-Laurent et de la Baie-des-Chaleurs. Ainsi, pendant l'été, Montréal jouit de la température de Lyon, et Québec, celle de Paris. Les vignes et les tomates qui ont besoin, en Angleterre, d'être protégées contre les accidents des nuits, parviennent à leur parfaite maturité, au Canada, en plein air. Les agriculteurs et les jardiniers, dans leurs travaux de l'extérieur, ont à peu près les mêmes facilités et la même longueur de saison qu'en Belgique.

Enfin, il est constaté par la statistique vitale et par les rapports des compagnies d'assurance sur la vie, que la province de Québec jouit du climat le plus salubre et le plus propre à entretenir l'énergie vitale comme à favoriser la longévité.

Les maladies endémiques y sont inconnues.

La sécheresse de l'air, la nature du sol, l'absence presque totale de brouillard, un soleil qui luit presque continuellement, tout contribue à faire de ce pays le séjour d'un peuple sain et vigoureux.

Le petit groupe de 70,000 Français abandonné sur les bords du Saint-Laurent, il y a un siècle et demi, a pu faire souche et donner naissance à une population forte et pleine d'avenir de plus de deux millions!

---

## L'AGRICULTURE

Le sol de la province de Québec est admirablement adapté à la culture des céréales, des légumes, de la betterave et de toutes les variétés de fourrage ainsi qu'à l'élevage des bœufs, des moutons et des chevaux. Il produit également tous les fruits de l'Europe centrale; la prune, la pomme, le coing, le raisin, les melons, les tomates, etc.

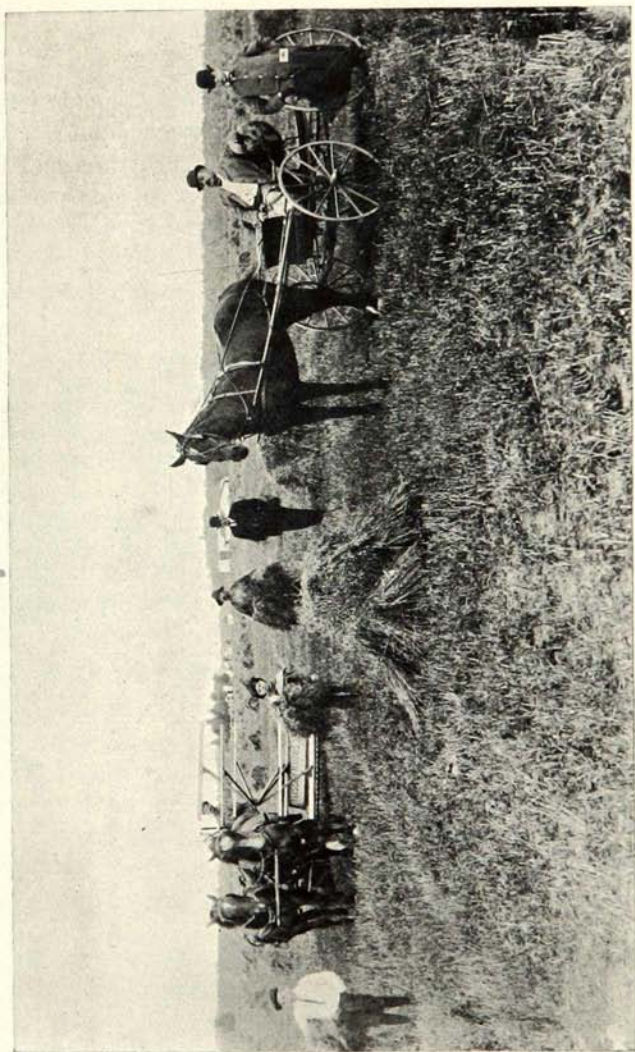
L'été étant aussi chaud que dans le midi de la France, la végétation s'y développe avec une rapidité qui tient du prodige.

### Le but de l'émigrant

Tout individu qui quitte son pays pour aller s'implanter ailleurs a un double but: gagner son existence et celle de sa famille et s'assurer autant que possible des ressources ou des revenus pour ses vieux jours. Il doit donc avant d'émigrer savoir, si, dans un pays comme la province de Québec, où l'agriculture peut être considérée comme la source principale où l'on puise les moyens d'existence, il peut trouver des terres convenables pour y cultiver les différentes denrées et s'il y rencontrera l'aide et la protection qu'il lui faut non seulement au début de sa carrière, mais pendant toute sa vie.

Dans ce chapitre, nous allons donc traiter brièvement, établir par des faits, les moyens à la disposition du cultivateur et aussi l'aide et l'appui qu'il peut recevoir, non seulement du gouvernement, mais des différentes sociétés ou associations qui existent dans la Province.

Il faut aussi pour que l'émigrant quitte son pays avec raison, qu'il soit à peu près certain de trouver ailleurs mieux qu'il ne peut obtenir chez lui.



*Arithabaska.*—La ferme de M. P. Tourigny, député

## Deux manières de s'établir

Ceux qui viennent s'établir dans la province de Québec peuvent le faire de deux manières, soit en achetant une terre de 40 hectares, non défrichée, pour un prix nominal de 2 à 3 francs l'hectare ; soit en prenant une terre en partie défrichée sur laquelle il y a 3 ou 4 hectares disponibles immédiatement pour la culture.

Les célibataires dans les 20 ans peuvent mieux que tous autres prendre une terre non défrichée, ils n'ont pas de famille à faire vivre, et ils peuvent facilement travailler pendant l'été à gages, et pendant l'hiver défricher un certain nombre d'acres de terre et ainsi, tout en gagnant leur vie, ils se préparent tranquillement, mais sûrement à devenir propriétaires.

L'homme au contraire qui est marié et qui a besoin de ressources immédiates pour faire vivre sa famille, fera mieux d'acheter une terre sur laquelle 4 ou 5 hectares auront été défrichés et qui lui suffiront au moins pendant quelques temps, pour faire face à ses besoins.

L'on trouve assez facilement de ces terres avec maison et grange pour 3.000 ou 4.000 francs, et le vendeur en recevant une partie du prix accorde des délais de paiement.

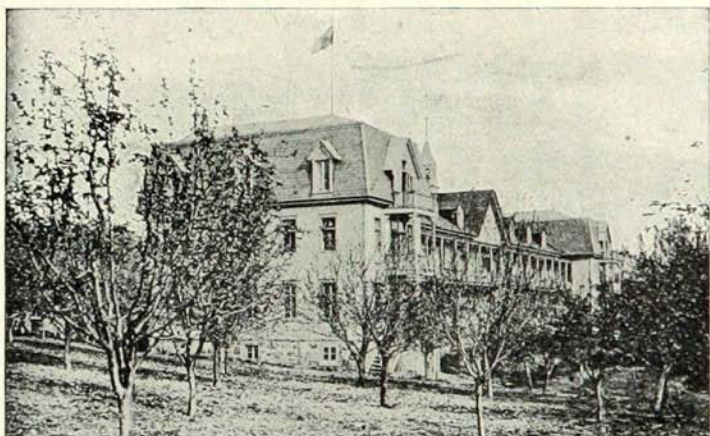
Actuellement d'ailleurs, l'on rencontre des habitants du pays dont la spécialité est de faire des défrichements pour des prix variant de 75 à 100 francs par hectare. C'est donc à l'émigrant qui connaît ses ressources et ses moyens à voir ce qui lui convient le mieux.

## Les terres

Quant aux terres, nous l'avons dit ailleurs, et les résultats sont là pour témoigner de l'exactitude de nos avan-

cés, il y en a d'excellentes pour l'agriculture, dans toutes les régions ouvertes à la colonisation, qu'il s'agisse du Témiscamingue, de la vallée de la Matapédia, de la Gaspésie ou du Lac Saint-Jean, et l'homme qui fait attention, qui se renseigne, ne peut faire autrement que de tomber sur un bon lot.

Il ne faut pas oublier non plus que sur sa terre non seulement il trouvera le bois de chauffage nécessaire, mais en-



*Oka.*—L'Ecole d'agriculture

core du bois de commerce qu'il abattra l'hiver pour se procurer l'argent nécessaire à l'amélioration de sa ferme.

### Une comparaison

Pour faire voir s'il est réellement avantageux pour des jeunes gens ou des jeunes couples de venir s'établir dans la province de Québec, qu'on nous permette la comparaison suivante :

Nous allons prendre des jeunes gens s'établissant en Normandie sur 5 ou 6 hectares de terre ; d'autres jeunes gens s'établissant dans la province de Québec, sur une ferme de 40 hectares, dont 5 ou 6 hectares seulement peuvent être utilisés en culture.

Quel va être l'avenir des uns et des autres ?

En France, ces jeunes gens devront louer à bail la terre qu'ils occupent. Si elle est en labour, pour 6 hectares ils paieront en moyenne de 550 à 600 francs de loyer ; si elle est en prairie le prix s'élèvera à 650 et même 700 francs. Il leur faudra donc avant d'avoir un sou à eux trouver leurs moyens d'existence et d'un autre côté payer au propriétaire le loyer annuel.

Que se passe-t-il au contraire dans la province de Québec ?

Le cultivateur n'a pas de loyer à payer. Non seulement il aura pour lui le produit total de ses récoltes, mais encore les recettes qu'il pourra retirer de la vente du bois qu'il fait l'hiver. C'est dire qu'en France, quand il peut vivre et payer son propriétaire, le petit cultivateur ne fait guère que travailler pour celui-ci, et il lui est impossible de mettre de côté assez d'argent pour acquérir plus tard une propriété.

Au contraire, dans la province de Québec, le petit cultivateur a pour lui tous ses revenus, il s'agrandit en un mot tous les jours, et c'est ainsi que nous voyons au bout de quelques années, des gens qui n'avaient pas le sou et qui cependant deviennent propriétaires rapidement de fermes évaluées à 30.000 ou 35.000 francs.

Bien entendu dans la province de Québec, comme partout ailleurs, la richesse ne tombe pas d'un coup du ciel ; les premiers temps sont durs, mais il y a au moins cette heureuse perspective que des gens qui travaillent pendant quel-

ques années peuvent facilement s'assurer non seulement leur existence, mais devenir de bons propriétaires à l'aise.

Aujourd'hui, grâce aux chemins de fer qui sillonnent la province, dans tous les sens, et qui permettent le transport en gros des denrées sur les principaux centres de consommation, le cultivateur n'a pas de déboursés considérables à faire pour écouler ses produits. Les prix sont parfaitement établis suivant la nature et la qualité des denrées, et le commerce se fait facilement.



*Richelieu.*—Une ferme

## L'industrie laitière

De plus, la principale industrie agricole de la province de Québec, c'est l'industrie laitière, car beaucoup de cultivateurs ne font de culture de céréales que pour leurs besoins et ne gardent guère que des terres en prairie.

Comme partout ailleurs, en Amérique, la main-d'œuvre

est chère et difficile à trouver, c'est pour cette raison que les Canadiens-Français, avec des terres d'ailleurs très propices se sont spécialement adonnés à la fabrication du beurre et du fromage. Cette industrie ne demande que peu de main-d'œuvre, et d'un autre côté, grâce à l'établissement un peu partout de fabriques coopératives de beurre et de fromage, les cultivateurs n'ont qu'à porter leur lait, le matin et le soir, à la beurrerie et à la fromagerie, où ils reçoivent des prix qu'ils considèrent actuellement comme très rémunérateurs.

### **Loyers et fermages**

Les terres dans la province de Québec se louent soit en nature, et dans ce cas, le propriétaire fournit la terre avec ses bâtiments, la moitié ou la totalité des semences et partage les récoltes avec le fermier; soit en argent, à raison de 25 ou 30 francs l'hectare. Ces conditions varient nécessairement suivant les localités et les conventions entre les parties intéressées.

### **La culture fruitière**

Les arbres fruitiers croissent dans la plupart des localités de la province de Québec. Il y a de bons vergers un peu partout dans la vallée du Saint-Laurent. Nulle part ailleurs la célèbre pomme fameuse n'atteint un tel degré de perfection que dans l'île de Montréal et les districts voisins. Les cantons de l'Est (au sud du fleuve Saint-Laurent), qui sont renommés par l'excellence de leurs produits laitiers, produisent aussi des fruits en quantités, notamment des pommes. Les pommes de Québec sont en général très colorées et d'une bonne saveur.

La culture fruitière reçoit tout l'encouragement possible du gouvernement. Les sociétés des horticulteurs tiennent des assemblées dans le but de discuter les mesures propres à développer leur industrie.

Le gouvernement de Québec a aussi établi une dizaine de stations d'arboriculture fruitière où un grand nombre de variétés de pommiers, de pruniers, de cerisiers et de petits fruits, fournis par le ministère de l'Agriculture, sont mis à l'épreuve afin de s'assurer et de faire connaître aux cultivateurs les variétés d'arbres fruitiers qui pourraient le mieux s'adapter au climat et au sol de chaque localité; les meilleures méthodes à suivre pour la culture de ces fruits et la destruction des insectes nuisibles y sont pratiquées.

### **Valeur du bétail et des denrées**

Les prix des animaux sont en moyenne les suivants: un bon cheval de travail, 500 à 600 francs; une bonne vache à lait, 175 à 250 francs. On pratique également l'élevage du mouton, et la chair des agneaux de la province de Québec, de même que le porc salé fait prime non seulement au Canada, mais aux États-Unis.

Les volailles s'élèvent facilement, et les prix des œufs et des poulets se maintiennent au moins aussi élevés que dans les campagnes d'Europe.

Voici d'ailleurs les prix de quelques denrées: avoine blanche, le minot, 50¢; orge moulée, le minot, 65¢; pois ordinaires, le minot, 88¢; sarrasin, le minot, 45¢; beurre, la livre, 25¢ à 30¢; fromage, la livre, 13¢; œufs, la douzaine, 25¢ à 30¢; lard frais, les cent livres, \$10.00; lard salé, les cent livres, \$23.00; pommes de terre, le sac, 75¢.



*L'Islet.*—La ferme de M. Armand Fafard

## Prosperité de l'agriculture

L'agriculture est en honneur dans tout le Canada, mais surtout dans la province de Québec. Elle est une source inépuisable de richesse. Depuis dix ans surtout, le cultivateur canadien a fait des affaires d'or, ainsi que le fait voir le tableau suivant des exportations des produits agricoles :

|                               | 1896         | 1906         |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| Animaux et produits . . . . . | \$37,404,396 | \$67,182,175 |
| Produits agricoles . . . . .  | 17,974,011   | 60,215,735   |
| Beurre . . . . .              | 1,052,089    | 7,086,019    |
| Fromage . . . . .             | 13,956,571   | 24,441,064   |

Le recensement de 1901 constatait dans la province de Québec, une étendue de terre améliorée de 7,421,264 acres. En 1907, cette étendue est évaluée à 8,515,916 acres. Il y aurait donc augmentation, en six ans, de 1,094,752 acres améliorés, c'est-à-dire dont on tire partie d'une manière quelconque et sur lesquels on a fait quelques travaux.

En 1901, cette étendue se subdivisait comme suit :

D'abord les terres en culture, 4,694,356 acres pour 1901. En 1907, les terres en culture couvrent 5,747,024 acres. Il y a donc augmentation de 1,052,668 acres de ce côté.

Les terres cultivées en jardins et vergers couvraient en 1901 une superficie de 35,332 acres, et en 1907, une superficie de 77,416 acres, c'est encore une augmentation de 42,084 acres, en six ans.

La production de la culture agricole dans la province en 1907, est en augmentation considérable sur 1901, comme on le verra par le tableau suivant :

|                           | 1901<br>minots | 1907<br>minots |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Aromé . . . . .           | 33,516,172     | 41,327,962     |
| Blé d'inde . . . . .      | 1,356,353      | 1,376,892      |
| Grains mélangés . . . . . | 3,520,045      | 3,819,770      |
| Haricots . . . . .        | 59,186         | 329,748        |
| Pois . . . . .            | 908,336        | 1,017,223      |
| Pommes de terre . . . . . | 16,610,451     | 22,910,753     |
| Racines . . . . .         | 3,498,314      | 11,311,490     |
|                           | <hr/>          | <hr/>          |
| Totaux, minots . . . . .  | 59,468,857     | 82,093,838     |
|                           |                | <hr/>          |
|                           |                | 59,468,857     |

Augmentation, minots . . . . . 22,624,981

La production des fourrages est également en augmentation :

|                                 | 1901<br>tonnes | 1907<br>tonnes |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Foin . . . . .                  | 2,576,662      | 4,189,141      |
| Blé d'inde d'ensilage . . . . . | 200,360        | 420,512        |
|                                 | <hr/>          | <hr/>          |
| Totaux, tonnes . . . . .        | 2,777,022      | 4,609,953      |
|                                 |                | <hr/>          |
|                                 |                | 2,777,022      |

Augmentation, tonnes . . . . . 1,832,931

En 6 ans, la superficie de nos terres en culture a augmenté de 556,049 acres, et leur production a augmenté : en grains, de 14,113,178 minots ; en pommes de terre et racines, de 7,509,493 minots ; en fourrages, de 1,832,931 tonnes.

Et il faut remarquer que la récolte de 1907 a été en dessous de la moyenne comme rendement, sur bien des points de la province.

Maintenant, si nous passons des récoltes à l'élevage des animaux de ferme, voici les chiffres que nous relevons des recensements de 1901 et de 1907.

|                         | 1901      | 1907      |
|-------------------------|-----------|-----------|
|                         | têtes     | têtes     |
| Chevaux . . . . .       | 282,781   | 351,176   |
| Vaches à lait . . . . . | 734,434   | 876,135   |
| Autre bétail . . . . .  | 591,970   | 668,693   |
| Moutons . . . . .       | 649,461   | 626,033   |
| Cochons . . . . .       | 388,001   | 729,241   |
| Volailles . . . . .     | 2,342,241 | 4,342,241 |

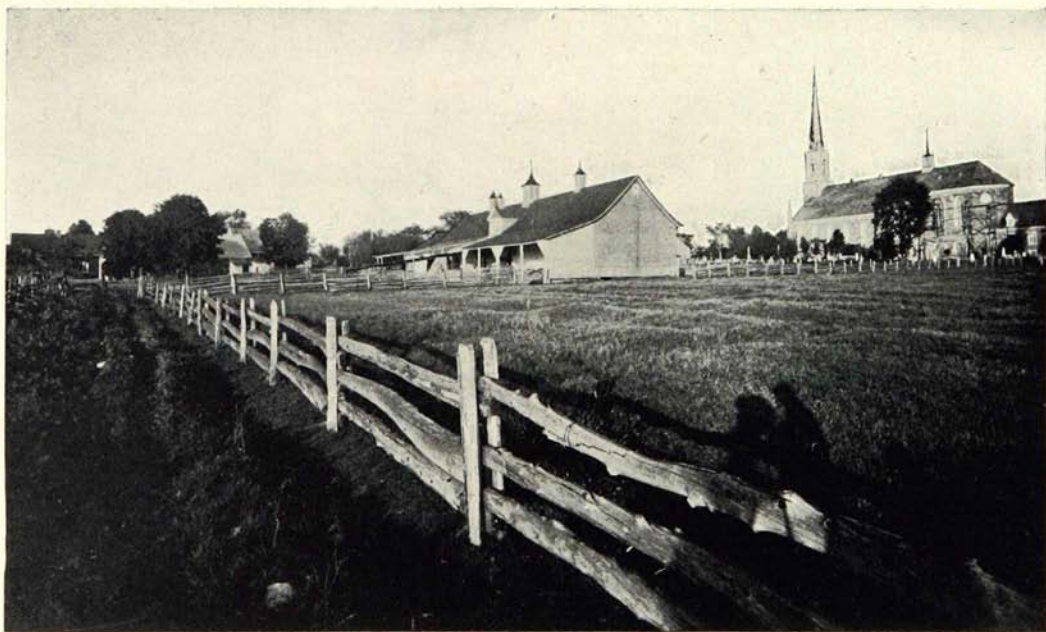
Ces chiffres prouvent éloquemment que les progrès de l'agriculture dans notre province ont été aussi brillants et aussi rapides que ceux du commerce et de l'industrie.

### Valeur des instruments d'agriculture

Le cultivateur de la province de Québec se sert des instruments d'agriculture les plus perfectionnés; ils sont tous fabriqués dans le pays, sont bien faits, très solides et se vendent à meilleur marché qu'en Europe. Ainsi les charrues en fer et acier valent, suivant les localités, de 75 à 150 frs., les semoirs à cheval, de 300 à 500 frs., les rateaux à cheval, de 125 à 150 frs., les faucheuses, de 300 à 400 frs., les moissonneuses-lieuses, de 600 à 800 frs., les charrettes à deux roues, de 80 à 100 frs., et les charriots à 4 roues (wagons), de 300 à 400 frs.

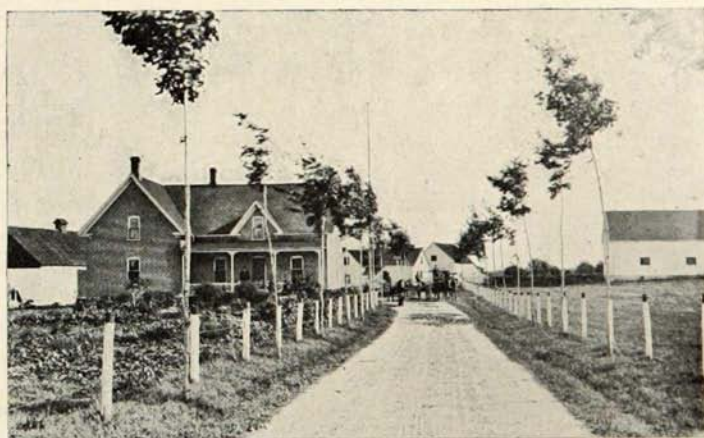
### Capital

Le capital nécessaire pour s'établir dans la province de Québec, sur des fermes déjà en culture, dans les anciennes



*Saint-Henri-de-Lévis.*—La ferme de M. David Demers

paroisses, est d'environ 5,000 frs. ; cependant les familles composées de plusieurs garçons en état de travailler, peuvent réussir avec une moins forte somme. On peut se faire une idée du capital qu'il faut à un colon pour s'établir dans cette province, d'après les prix de la terre donnés plus haut, en y ajoutant 1,500 à 2,000 frs. pour une maison, et 1,000 à 2,000 frs. pour l'achat d'un cheval ou deux, de vaches, instruments d'agriculture, meubles pour la famille, etc. Ainsi



*Beauce.*—Une ferme

une terre de 20 hectares, dont 8 hectares défrichés, coûtera en moyenne dans la province de Québec : 2,000 frs. pour la terre en labour, 300 frs. pour les 12 hectares en bois, 1,500 à 2,000 frs. pour la maison, soit en tout 3,800 à 4,300 frs. payables généralement la moitié comptant et le reste avec un délai de plusieurs années, en payant l'intérêt à 5%. Les prix varient en plus ou en moins, suivant la proximité des chemins de fer, des villes ou villages et la valeur des bâtis-

57

ses. Il faut en outre ajouter 1,000 à 1,200 frs. pour la nourriture de la famille jusqu'à la récolte.

### La part du gouvernement

Mais ce n'est pas tout, le gouvernement fait sa part, et nous n'avons qu'à mentionner les encouragements qu'il donne à l'agriculture pour faire voir que les cultivateurs obtiennent plus dans la province de Québec de l'autorité centrale que partout ailleurs dans les vieux pays.

Dans chaque comté, il y a une société d'agriculture dont font partie tous les cultivateurs qui veulent payer 5 francs par an; le gouvernement de son côté accorde à chacune de 3.000 à 3.500 francs de subvention pour faire donner des conférences sur l'agriculture et propager la circulation des journaux spéciaux, offrir des prix pour les terres les mieux tenues, acheter des animaux de race pure, s'assurer de bonnes graines de semence, organiser des concours de récoltes, tenir des expositions, en un mot, s'occuper de ce qui peut améliorer l'agriculture et favoriser les cultivateurs.

A côté de ces sociétés d'agriculture de comté, il existe des cercles agricoles dans chaque paroisse. Le gouvernement vient également en aide à ces cercles agricoles qui, travaillant dans un circuit plus restreint, n'en rendent pas moins de grands services aux cultivateurs; leur principale mission est de les encourager par des concours et des conférences et d'accorder des primes aux cultivateurs progressifs.

Il va sans dire aussi que, grâce à ces organisations, les cultivateurs peuvent obtenir à meilleur prix non seulement des graines de semence, mais les ustensiles aratoires et les engrais dont ils ont besoin.

Le gouvernement, sans parler des concours qu'il orga-

nise pour les produits laitiers et les meilleurs troupeaux d'animaux, a établi un ordre du Mérite Agricole, et les récompenses sont accordées non pas sur des recommandations qui tiennent quelquefois du favoritisme, mais à la suite d'un concours des fermes les mieux tenues.

Il existe également des écoles d'agriculture et bientôt nous allons avoir, outre la ferme expérimentale d'Ottawa qui dépend du gouvernement fédéral, une ferme expérimentale dans le district de Québec.



*Rivière-du-Loup.*—La ferme de M. Charles Sénéchal

Voilà très brièvement résumée la situation telle qu'elle se présente aux cultivateurs qui voudront venir s'implanter dans la province de Québec. Nous n'avons voulu relater que les faits tels qu'ils existent et nous garder de toute exagération qui pourrait causer quelque déception à ceux qui désirent venir chez nous.

Il vaut mieux toujours dire ce qui en est sans vantardise, mais avec franchise, car nous sommes convaincus que ceux qui veulent travailler, ceux qui veulent se créer un avenir indépendant, peuvent trouver ici plus que partout ailleurs la voie du succès.

Enfin, une chose qui n'est pas à dédaigner pour ceux qui quittent leur pays pour se rendre à l'étranger, c'est que ces gens trouveront ici des cultivateurs au milieu desquels ils seront appelés à vivre, parlant la même langue qu'eux et qui presque en tous points, ont les mêmes habitudes ou le même caractère que les Normands, les Bretons ou les Charantais. Il y a bien quelques termes pour les poids et mesures qui ne sont pas les mêmes que ceux usités en Europe, mais ceci peut s'apprendre en quelques jours.

---

## LA COLONISATION

Les grandes régions de la province de Québec où la colonisation fait plus particulièrement fructifier son œuvre, sont situées sur le versant septentrional des Laurentides, et, au sud du Saint-Laurent, sur le vaste plateau des Alléghans, qui s'étend depuis la Beauce jusqu'à l'extrémité de la péninsule gaspésienne.

Les Canadiens-français sont aujourd'hui les maîtres absolus de ces immenses domaines. Seuls, ils ont pu y fonder des établissements durables, des colonies de plus en plus imposantes par le nombre, par la vigueur et par l'étendue.

Et cette prise de possession de la patrie laurentienne ne se limite pas à la seule province de Québec. Voilà qu'ils

s'emparent de la vallée du lac Népissingue et de la région de l'Algoma, dans la province d'Ontario.

Oui ! par la seule force de leur expansion, les Canadiens-français ont fait contrepoids à l'envahissement de l'Ouest par les races anglophones et slaves.

Mais pour mieux assurer l'avenir du Canada-Français, nous venons faire appel aux classes nécessiteuses de la France et de la Belgique, et leur offrons de venir se tailler



*Région Labelle.*—La récolte du foin dans un "défrichement"

un patrimoine familial au milieu de leurs frères du Nouveau-Monde, dans leurs vastes et fertiles campagnes, coupées de rivières géantes et pourvues de chutes d'eau qui contiennent le pouvoir illimité désormais indispensable à l'industrie.

L'émigrant français qui choisira la province de Québec pour son pays d'adoption sera donc accueilli par des *compatriotes* demeurés fidèles à toutes les traditions de leur

race et de leur langue. Il ne s'expatriera pour ainsi dire pas. En changeant de pays, il ne se trouvera pas isolé parmi les étrangers, mais entouré des anciens émigrés de la vieille patrie, qui l'accueilleront avec l'hospitalité la plus cordiale et lui prouveront combien le sentiment national est puissant et vital dans le cœur de tout français.

C'est là un avantage immense. Toutes les classes de la société admettront l'émigrant français comme un frère, et il n'aura pas comme dans bien d'autres contrées de l'Amérique à s'assimiler les goûts et les habitudes d'une autre race.

\*  
\* \*

L'œuvre de la colonisation agricole s'accomplit par le défrichement des forêts. Cette prise de possession d'un sol encore en forêt vierge est une affaire de haute importance, et qui demande la plus extrême énergie.

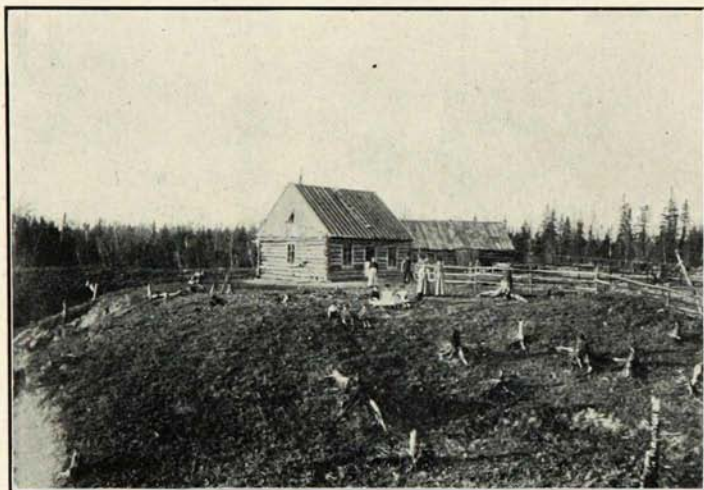
Les colons européens peuvent difficilement l'entreprendre et la mener à bon terme. Heureusement, il existe, dans la province de Québec, une classe spéciale de bons travailleurs, de vaillants pionniers, faisant métier d'abattre le bois, de défricher pour exploiter les bois coupés et les premières récoltes; puis ces opérations faites, ils vendent la terre pour aller féconder d'autres sols par un nouveau labour et une nouvelle mise de fonds. Quelques années se passent, le lot défriché par le pionnier est devenu la propriété d'un émigrant étranger ou d'un cultivateur des vieilles paroisses, et la cabane provisoire du pionnier a été remplacée par un logis confortable, où le propriétaire en paix accomplit l'œuvre du progrès agricole.

Nous ne voulons pas déconseiller l'émigrant français de se fixer dans les centres de colonisation. C'est là au



*Causapscal.*—Les élèves de l'école primaire

contraire qu'il pourra s'établir le plus facilement, soit en travaillant comme garçon de ferme, soit en achetant un patrimoine en partie défriché. Et puis la tâche du défricheur n'est pas toujours également ardue, car en beaucoup d'endroits, la forêt a été détruite par le feu, et un simple travail de déb'aïement suffit pour permettre d'ensemencer la terre.



*Bonaventure.*—Etablissement d'un colon de 3<sup>ème</sup> année

### Comment l'on devient propriétaire

Le colon le moins fortuné peut aspirer à devenir propriétaire, car le prix des terres est purement nominal — il varie de 20 à 60 centins l'acre. Bien plus, lorsque l'administration a la preuve qu'elle a affaire à un colon de bonne foi, elle tempère volontiers pour lui la rigueur des règlements, et facilite, dans la mesure du possible, son établissement sur les terres publiques.

## Conditions de la vente

La vente d'un lopin de terre s'effectue aux conditions suivantes :

L'acquéreur doit prendre possession de la terre dans les 6 mois qui suivent la date de la vente, y construire une maison habitable d'au moins seize pieds sur vingt, y résider et l'occuper, soit lui-même, soit par d'autres, au moins deux ans; et, dans le cours de quatre années au plus, défricher et mettre en culture une étendue de dix acres sur cent. Une proportion du défrichement doit être faite chaque année.

L'acquéreur tant qu'il n'a pas rempli les conditions de la vente ne peut couper de bois que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures. Le bois coupé contrairement à cette condition est considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques. Cependant le bois tiré des défrichements est la propriété du colon qui peut l'employer pour ses besoins et le vendre sans droit de coupe.

Les lettres patentes (titre de propriété) ne sont émises dans aucun cas, avant l'expiration de deux années d'occupation, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions d'établissement.

## Le choix d'un lopin de terre

Le choix d'un lopin de terre!

Pour le colon, c'est évidemment la première chose à faire et la plus importante.

Du choix qu'il fera, il y va en effet de son avenir et de celui de sa famille.

Il importe donc à tous égards que le colon réfléchisse au choix qu'il se propose de faire, qu'il consulte tout

d'abord ses goûts, ses aptitudes, et même le genre de culture auquel il entend se livrer.

### Privilèges des colons

Les colons ont toujours été l'objet de la sollicitude particulière des pouvoirs publics. A part l'aide pécunière qu'ils reçoivent pour la voirie, les ponts et la modicité du prix des terres, une loi spéciale a été votée afin de leur consacrer certains privilèges.



Ouverture d'un chemin de colonisation

En vertu de cette loi, (a) nulle terre publique y compris les *bâtiments et améliorations*, octroyée à un colon, ne peut être engagée par jugement ni autrement, ni être saisie pour toute dette quelconque, à moins que ce soit pour le prix de telle terre, et ce, durant la vie du concessionnaire primitif; (b) les meubles et effets, les combustibles, les grains

de semences, les animaux de la ferme, les instruments d'agriculture des colons sont exempts de saisie pour toute dette quelconque; (c) cependant, le propriétaire peut aliéner son patrimoine à titre gratuit ou onéreux, mais s'il est marié, il lui faut le consentement de son conjoint et si ce dernier est décédé et qu'il reste des enfants mineurs, le propriétaire doit obtenir leur consentement écrit.

---

## LES REGIONS A COLONISER

La statistique officielle porte à 222,034,400 acres l'étendue actuelle des terres et forêts de la province de Québec. Sur ce grand total, il faut défalquer un peu plus de vingt-deux millions d'acres de terres déjà vendues ou concédées.

Tout cet immense territoire n'est pas encore exploré ni arpenté pour les fins de colonisation. Ce travail ne se fait que graduellement, d'année en année, et à mesure que les besoins de la colonisation le requièrent.

A l'heure actuelle, le gouvernement de la province de Québec peut livrer immédiatement à la colonisation environ 6,547,582 acres de terres arpentées et divisées en lots de ferme—à peu près toutes accessibles par de bonnes routes, et près de la moitié propices à la culture.

Les principales régions à coloniser sont : sur le versant septentrional des Laurentides, le *Témiscamingue*, la région *Labelle*, le *Mattawanie*, la vallée du *Lac Saint-Jean* ; sur la rive sud du Saint-Laurent, la région de *Témiscouata*, la vallée de la *Matapédia* et la région de la *Baie-des-Chaleurs*.

### Région du Témiscamingue

Elle est située à l'extrême est de la Province, sur la ri-

vière Outaouais et comprend 3,500,000 acres, équivalant à 35,000 fermes de 100 acres chacune.

Cette région se recommande à l'attention des colons par la beauté de son climat, qui est aussi doux que celui d'Ottawa, et la fertilité de son sol qui peut être comparée avec les plus riches contrées de la province de Québec.



*Saint-Jérôme.*—L'Hôtel de Ville durant le dernier congrès de colonisation

Les ressources forestières et sportives du Témiscamingue sont pour ainsi dire inépuisables. Quant aux mines, elles sont des plus variées et comprennent l'or, le cuivre, l'argent et des minéraux de fer de première qualité.

Les cantons subdivisés sont Mazenod, Fabre, Duhamel, Baby, Laverlochère, Guigues et Guérin.

Quatre de ces cantons, Fabre, Duhamel, Guigues et La-

verlochère-Baby ont été érigés en municipalité. Ville-Marie, centre de la région, a été détaché du canton Duhamel et forme une municipalité de village. On y trouve un couvent, un hôpital, de bons hôtels et plusieurs boutiques et magasins.

L'activité colonisatrice est très intense au Témiscamingue, et un grand nombre de nouveaux colons s'y fixent tous les ans.

Par son embranchement de Mattawa au lac Keepawa, le chemin de fer canadien du Pacifique atteint la partie méridionale de la région du lac Témiscamingue. En été, il se raccorde à la ligne de navigation qui fait le service jusqu'à la tête du lac Témiscamingue. Sur cette ligne, il y a plusieurs bateaux à vapeur destinés surtout au transport du fret, mais pour les passagers, il y en a un dont les dimensions, le confort et la table ne le cèdent guère aux bateaux de la compagnie Richelieu, entre Montréal et Trois-Rivières.

L'on peut aussi atteindre la région du Témiscamingue par le chemin de fer canadien du Pacifique jusqu'à North Bay, et, de là par le chemin de fer que le gouvernement d'Ontario a fait construire pour atteindre la tête du lac, où le raccordement avec la navigation se fait à la petite ville de Haileybury. C'est le trajet généralement suivi durant la saison d'hiver.

### Région de la Gatineau

Cette région s'étend de chaque côté de la rivière Outaouais, dans le comté de Wright. La partie la plus avantageuse et ouverte à la colonisation, commence à une quarantaine de milles de la ville d'Ottawa et s'étend au-delà de soixante milles vers le nord, couvrant une largeur d'une

vingtaine de milles, soit audelà de 650,000 acres en superficie. Elle comprend les cantons Lytton, Egan, Minawaki, Bouchette et Wright, sur la rive ouest de la rivière Gatineau, et les cantons Sicotte, Aumond, Kinsington, Cameron et Northfield, sur la rive est. Toute cette étendue de terrain est divisée en lots de ferme de 100 acres chacun, dont la moitié est encore disponible.



*Saint-Jérôme.*—La modeste chapelle où est inhumé le curé Labelle

Les colonies actuelles forment quatre paroisses ayant chacune leur organisation municipale et paroissiale.

Un tronçon du chemin de fer canadien du Pacifique traverse la région dans toute sa longueur.

Le sol y est peu rocheux et d'excellente qualité, l'eau, très claire, est en abondance partout et le climat est à peu près le même que celui d'Ottawa, la capitale du Canada.

Le gouvernement fait les chemins et ponts de colonisation à mesure que le besoin s'en fait sentir.

Cette région s'est beaucoup développée récemment, surtout à cause de la fertilité du sol et la facilité que les colons ont de pouvoir communiquer avec les grands centres. Ces deux raisons méritent d'attirer l'attention du futur colon franco-canadien. Et puis, il leur sera toujours facile de se procurer, à des prix modiques, des fermes sur lesquelles il y a un commencement d'exploitation et des bâtiments convenables.

Le prix des terres que l'on peut acquérir du gouvernement est de 30 centins l'acre.

Pour se rendre dans cette région, il suffit de prendre le train du Pacifique à Montréal ou à Québec et se rendre à Hull, où le chemin de fer de la Gatineau fait jonction et se rend jusqu'à Maniwaki, après avoir franchi une distance de 84 milles.

### **Région Labelle (Nord de Montréal)**

On a donné récemment le nom de "Région Labelle" à un certain nombre de cantons qui s'étendent au nord et à l'ouest du village de Labelle, bien que le territoire où le grand apôtre a exercé son apostolat patriotique soit beaucoup plus vaste, puisqu'il comprend tous les cantons situés au nord et à l'ouest de Sainte-Agathe.

Le chemin de fer du Pacifique Canadien a son terminus à Nominigüe, centre de la région.

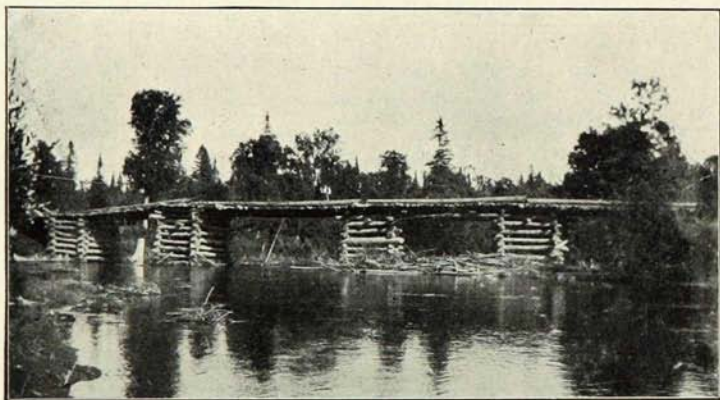
Deux grandes routes de colonisation, les chemins Champleau et Gouin, la traversent dans presque toute son étendue.

Les rivières Rouge et Lièvre, et plus d'une centaine de lacs l'arrosent abondamment.

Nomingue, centre de la région, est situé sous le même degré de latitude que Trois-Rivières, qui est au milieu des plus belles paroisses de la province de Québec. Le climat permet toutes les espèces de culture.

Il est difficile de préciser l'avenir industriel de la région Labelle.

Il est, à tout événement, plein de brillantes promesses. Les pouvoirs hydrauliques y sont nombreux et peuvent développer une énergie incalculable.



*Région Labelle.*—Un pont improvisé par les colons

Les forêts de bois de pulpe sont également nombreuses. On peut dire qu'elles couvrent toute la région.

L'industrie de la pulpe de bois ne tardera donc pas à s'y implanter et transformera sans doute ce pays en un centre d'activité industrielle comme il y en a peu au Canada.

La région Labelle est aussi riche en minéraux de toutes sortes. Jusqu'à présent, on a découvert, à fleur de sol,

une quantité suffisante de graphite, pour permettre, dès maintenant, l'établissement d'une usine où le minerai subira les procédés de réduction nécessaire. Le graphite est à l'état brut et d'une pureté incroyable.

L'or et l'argent s'y trouvent aussi en assez grande quantité pour laisser espérer un rendement raisonnable.

L'amiante et le mica sont en abondance, un peu partout.

La colonisation sportive est un terme heureux que l'on a récemment introduit dans notre vocabulaire. Il implique l'idée du développement de nos centres de colonisation par les touristes et les "sportsmen."

Chaque été, des centaines de Montréalais quittent leur ville pour les Laurentides, où abondent le gibier et le poisson de toutes sortes. Ils sont autant de consommateurs des produits du colon, les légumes, beurre et fromage, volailles, etc., dont le prix double dès qu'arrive la saison des touristes.

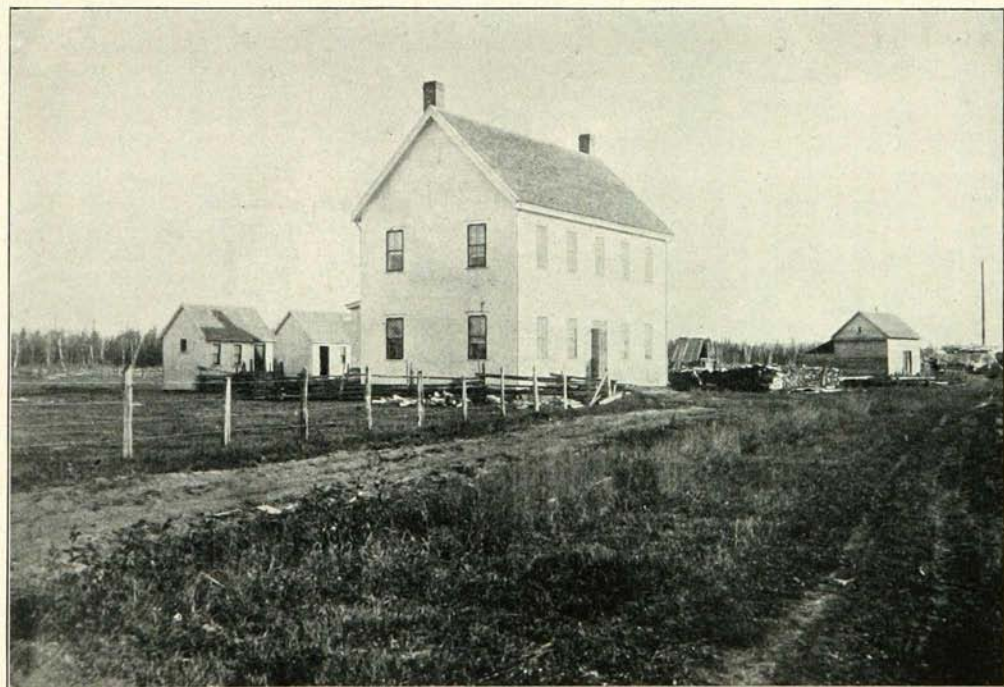
La région Labelle est à cent milles de Montréal, ville de 500,000 âmes, avec sa banlieue, et qui en comptera un million dans dix ans.

On voit aujourd'hui des lacs, situés dans des vallons rocheux et à peu près stériles, bordés de coquettes habitations d'été. La prédiction du curé Labelle, que le nord-ouest de Montréal deviendrait un jour une grande " Suisse " est en pleine voie de réalisation.

C'est qu'il voyait loin, dans l'avenir, notre grand apôtre colonisateur !

La région Labelle comprend les colonies suivantes : Macaza, l'Annonciation, Turgeon, Nomingue, Lac-aux-Ecorces, Lac-des-Iles, Rapide-de-l'Original, Ferme-Neuve, Rapide-du-Chien.

La plupart de ces colonies ont leur organisation civile et religieuse, de bonnes écoles, des médecins, des notaires ;



*Lac Saint-Jean.—Une maison de refuge pour les colons.*

des scieries et des minoteries, etc. D'autres sont en voie d'organisation et n'attendent plus que de vigoureux colons pour remplir leurs cadres.

---

### Région de la Mattawinie

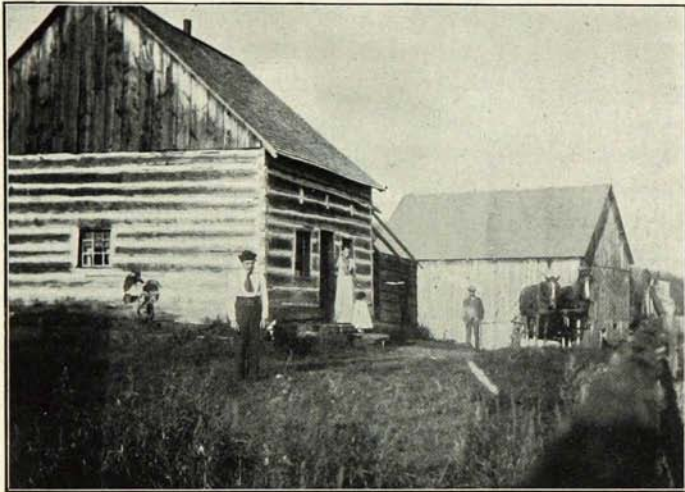
La région que l'on est convenu d'appeler la "Mattawinie" comprend, jusqu'à présent, six cantons, savoir : Provost, Brassard, Masson, Gouin, Laviolette et Maisonneuve. Elle est située au nord des comtés de Joliette, Berthier et Maskinongé, et s'étend même jusqu'à la rivière Saint-Maurice.

La partie sud-est du canton Provost forme la paroisse de Saint-Zénon, qui a son organisation municipale et scolaire. Cette paroisse a aujourd'hui une population d'environ 600 âmes. On y remarque une jolie église, trois écoles, deux beurreries, trois scieries, un moulin à farine et à carder la laine, plusieurs boutiques et magasins.

Il y a encore, dans cette localité, un grand nombre de lots disponibles, dont la plupart sont propices à la culture et pourvus de chemins de front.

La paroisse de Saint-Michel-des-Saints, dont la population est d'environ 900 âmes, comprend la partie nord-ouest du canton Provost et tout le canton Brassard. A cause de sa position géographique, qui en fait le centre de la région, ce village est destiné à devenir un poste d'affaires important. On y trouve plusieurs scieries, une manufacture de portes et châssis, deux beurreries, trois écoles et de bons magasins. Un grand nombre de colons pourraient s'établir dans la plupart des concessions, où il n'y a qu'un petit nombre de lots de concédés.

Le canton Masson (Saint-Ignace-du-Lac) est renommé par la fertilité de son sol. C'est la plus jeune colonie de la région, n'ayant été établie qu'en 1903. Il y a maintenant un curé résidant. Presque tous les lots de ce canton sont



*Mont-Tremblant.*—Habitation de colon

disponibles, car il n'y a actuellement des défrichements que sur environ quatre-vingts lots. Le défrichement est relativement facile vu que toute la forêt a été détruite, il y a une quarantaine d'années.

Le canton Gouin, arpenté en 1902, n'a été ouvert que récemment à la colonisation. Deux colons seulement y sont établis. Une scierie y sera construite, au printemps. Les premiers essais de culture ont démontré que le sol est fertile. Le bois est généralement de bonne qualité. Le site

de la future église a été fixé sur le 19ème lot du rang 6. Elle sera construite aussitôt que possible.

D'après l'arpenteur Dutremblay, le canton Laviolette est un des plus beaux de la province. Le sol y est d'une grande fertilité.

La Mattawinie est renommée par ses lacs et ses rivières, qui sont d'un pittoresque enchanteur. Ses mines ont également attiré l'attention des capitalistes. L'une d'elle, dans le canton Maisonneuve, est en exploitation et fournit du travail à plusieurs ouvriers.

Il n'y a actuellement qu'une seule route carrossable pour pénétrer dans la Mattawinie. C'est le chemin Brassard qui traverse les cantons Courcelles et Provost, ainsi qu'une partie du canton Joliette. Il a son point de départ à Sainte-Émilie-de-L'Énergie, village situé à trente milles de Joliette et à environ dix-huit milles de chacune des gares de Saint-Félix-de-Valois et de Saint-Gabriel-de-Brandon, sur l'embranchement du chemin de fer canadien du Pacifique. La distance de Sainte-Émilie-de-L'Énergie à Saint-Michel-des-Saints est d'environ trente-cinq milles. Cette grande route de colonisation a été complètement refaite, et c'est maintenant un véritable plaisir que de franchir la distance de Sainte-Émilie à Saint-Michel.

### Région du Lac Saint-Jean

Le vaste bassin qui entoure le lac Saint-Jean embrasse une étendue d'au moins quatre millions d'acres en superficie, et se compose des terres les plus favorables à l'agriculture, tant à cause de la richesse du sol que de la douceur du climat. La belle nappe d'eau qui a donné son nom à la région mesure vingt-huit milles de longueur sur vingt-cinq de largeur. Elle est en outre le réservoir de plusieurs gran-



*Région Labelle.*—Pionniers canadiens à l'ouvrage

des rivières qui arrosent à leur tour des terrains d'une fertilité extraordinaire, et dont voici les principales :

Au sud du lac, la Métabetchouan et la Ouiatchouan ; à l'est, la Belle-Rivière ; à l'ouest, la Chamouchouan ; au nord-ouest, la Ticouabé et la Mistassini ; au nord et au nord-est, la grande et la petite Péribonca. Sans être navigables sur tout leur parcours, ces rivières sont cependant d'une grande utilité pour la navigation. Elles offrent en outre des pouvoirs hydrauliques nombreux et considérables, dont plusieurs sont utilisés pour des fins industrielles.

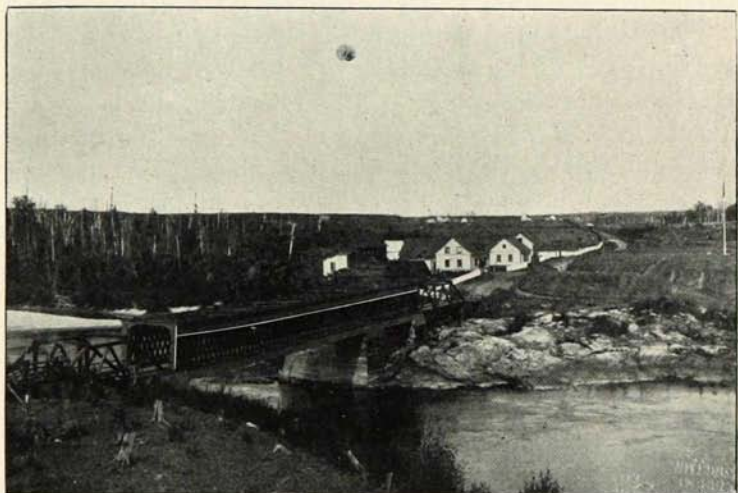
La colonisation se développant sans cesse, fait maintenant le tour du lac. Depuis quelques années déjà, elle s'est avancée rapidement vers l'ouest par les cantons Normandin et Albanel, vers le nord par les cantons arrosés par la Mistassini et la Péribonca, et vers l'ouest par le canton Dufferin. Plusieurs colonies nouvelles sont pourvues de bons chemins et n'attendent plus que les colons nouveaux pour former de belles et riches paroisses.

Le centre du Saguenay, surtout la rive nord de la rivière du même nom, offre de belles terres, depuis Delisle jusqu'à Saint-Germain.

Les vieilles paroisses du Lac Saint-Jean ne le cèdent en rien aux plus riches établissements du Richelieu ou de l'Yamaska. Cette assertion, cent fois corroborée, démontre bien tout ce qu'on peut tirer de la partie non encore établie de la vallée du Lac Saint-Jean, tant au point de vue de la culture qu'à celui de l'élevage et de l'industrie laitière.

Le chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean et l'extension de Chambord à Chicoutimi mettent la plus belle partie de cette vaste région en communication avec les grands centres de commerce. Le parcours de ce chemin de fer est de 190 milles. Durant la belle saison, la rivière Saguenay est aussi une voie commode avec le reste du pays.

Il y a en outre quatre à cinq bateaux à vapeur qui circulent constamment sur le lac Saint-Jean, desservant tour à tour les paroisses échelonnées le long des rivières Ashuapmouchouan, Mistassini et Péribonka. Tous ces bateaux partent de Roberval.



*Lac Saint-Jean.—Le pont de la rivière Mistassibi*

### Région de Témiscouata

La région de Témiscouata occupe une large place dans le domaine national. Elle a vu naître et grandir, sur le littoral du Saint-Laurent, un endroit destiné, par sa situation géographique et le concours des circonstances, à devenir une ville commerciale de premier ordre. Cet endroit, c'est Fraserville.

Pendant bien longtemps, la région de Témiscouata n'a pas compté d'établissements en arrière des anciennes seigneuries, mais la construction du chemin de fer, depuis Fraserville jusqu'à Edmunston a facilité l'établissement, entre ces deux endroits, d'une série presque sans interruption de colonies.

Les cantons les plus avantageux de cette région sont ceux de Bégon, Cabano, Hocquart, Denonville, Escourt, Packington, Robitaille.

Le sol de ces cantons est généralement onduleux, mais d'excellente qualité. On y trouve toutes les espèces de bois, entr'autres : l'épinette blanche, grise, noire et rouge, le cèdre, le sapin, l'orme, le merisier et le pin blanc.

La vallée des Squattecks, à l'est, attire, depuis longtemps, l'attention publique à cause de sa fertilité, la richesse de ses forêts, ses beaux lacs, etc.

Les lacs Squattecks s'étendent parallèlement au lac Témiscouata et traversent les cantons Robitaille, Auclair et Rouillard.

Il n'y a encore qu'une quinzaine de familles établies dans la région des Squattecks, mais maintenant que de bonnes routes y conduisent, le mouvement colonisateur va certainement prendre un nouvel essor de ce côté.

Le chemin de fer Intercolonial traverse la région de Témiscouata, sur le littoral du Saint-Laurent.

Il y a en outre le chemin de fer de Témiscouata, avec Fraserville pour point de départ, et qui se rend jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick, soit une distance de près de 70 milles. Ce chemin de fer longe le beau lac de Témiscouata, traverse à peu près toute la vallée de ce nom et se poursuit dans le Nouveau-Brunswick, le long de la rivière Saint-Jean, jusqu'à la ville du même nom.

Pour se rendre dans la région des Squattecks, l'on uti-

lise le chemin de fer de Témiscouata et l'on descend à la gare de Cabano. De ce point, l'on traverse le lac Témiscouata, et une bonne route de quinze milles de longueur nous mène en droite ligne à la décharge des lacs Squattecks.

On peut aussi gagner la même région par le chemin de Trois-Pistoles, d'une longueur de vingt-deux milles. En hiver, la route la plus courte est celle qui part de Sainte-Rose-du-Dégelé, paroisse qui se trouve sur le parcours du chemin de fer de Témiscouata.

### Région de la Matapédia

Le sentiment des explorateurs et des arpenteurs qui ont parcouru cette région est unanime à dire que c'est un des plus beaux et des plus riches coins du pays.

Elle est formée par l'immense territoire arrosé par la rivière Matapédia et ses affluents, depuis sa source, vers le nord, jusqu'à la rivière Ristigouche, vers le sud, et couvre une étendue de 1,300 milles carrés, soit 832,000 acres.

Le sol est composé presque partout de sable argileux et est exceptionnellement productif. Les pâturages sont également bons et abondants. De plus, il y a, dans nombre de cantons, absence de roches et de cailloux.

Le terrain est naturellement drainé par une couche de pierres, en sous-sol, à la profondeur de deux pieds et demi à trois pieds. Aussi, est-il rare que l'on soit obligé de faire des fossés ou autres travaux d'égouts.

Dans certaines parties même, le défrichement est rendu facile à cause de la grande étendue de bois brûlé.

La végétation s'y développe avec une rapidité surprenante. C'est ainsi que les semailles que l'on ne fait que quinze jours après celles de la vallée du Richelieu, par exemple,

donnent leur rendement à peu près à la même date que dans cette dernière.

Depuis qu'une partie du territoire de la Matapédia a été divisée en lots de ferme et surtout depuis qu'on a pu apprécier la fertilité de son sol, la colonisation tend à faire des progrès marquants de ce côté.

Les essences forestières de cette région sont des plus riches et des plus variées.

On rencontre l'épinette, le bouleau, l'érable, le merisier, le coudrier, le cormier et surtout le cèdre, sur les hauteurs comme dans les fonds.

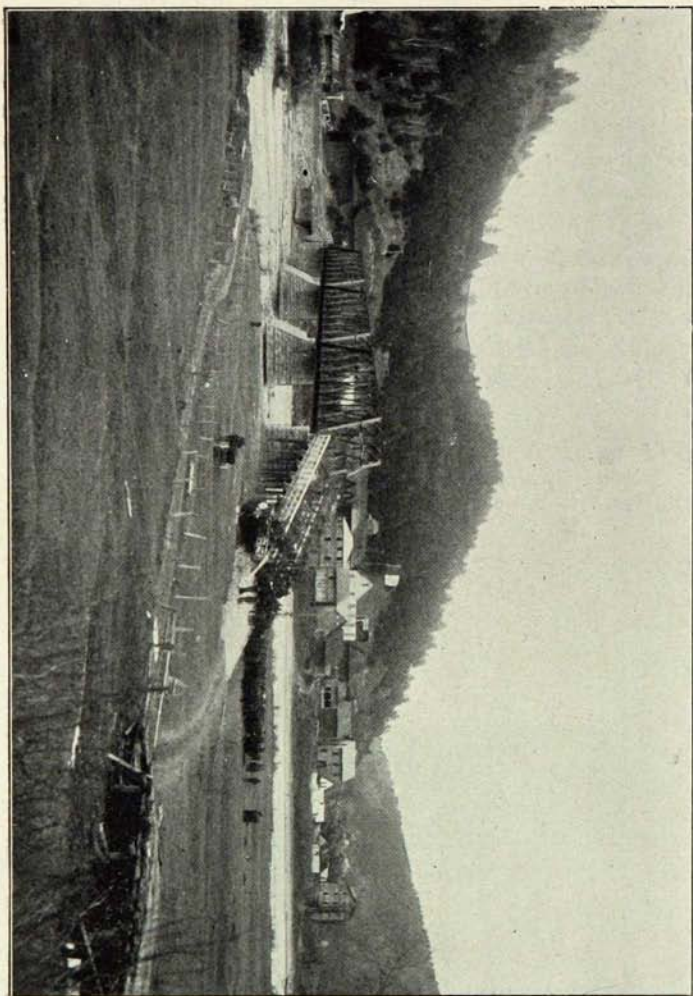
De plus, toute cette riche vallée de la Matapédia est abondamment arrosée de cours d'eau et de rivières. Le printemps, à la crue des eaux, ces rivières se gonflent suffisamment pour porter des billots sur la grande partie de leur parcours. Les rivières Caribou, Sifrois, Mistigouèche, Métis, Assemetquagan et Humqui sont flottables jusqu'à leur source. Il y a aussi, presque partout, d'excellents pouvoirs hydrauliques, capables d'alimenter nombre de fabriques ou moulins.

Les lacs de cette région sont nombreux et fort recherchés des "sportsmen" qui font leurs délices de la pêche à la truite.

Les animaux à fourrure y sont également très nombreux; on y voit en quantité l'orignal, le caribou, la marte, la loutre, le vison et même le castor.

La rivière Causapscal forme dans les cantons Blais et Casault, sur le premier rang, plusieurs rapides et cascades capables de développer une énergie de 4,500 chevaux-vapeur. Il serait même facile d'accroître cette force hydraulique en barrant à leurs décharges les nombreux lacs qui se trouvent à la tête de la rivière.

Sur la Matapédia, à moins d'un mille de la gare de



*Matapédia.—Le pont Mercier*

Causapscal, on rencontre un pouvoir hydraulique susceptible de développer une énergie de plus de 4.000 chevaux-vapeur.

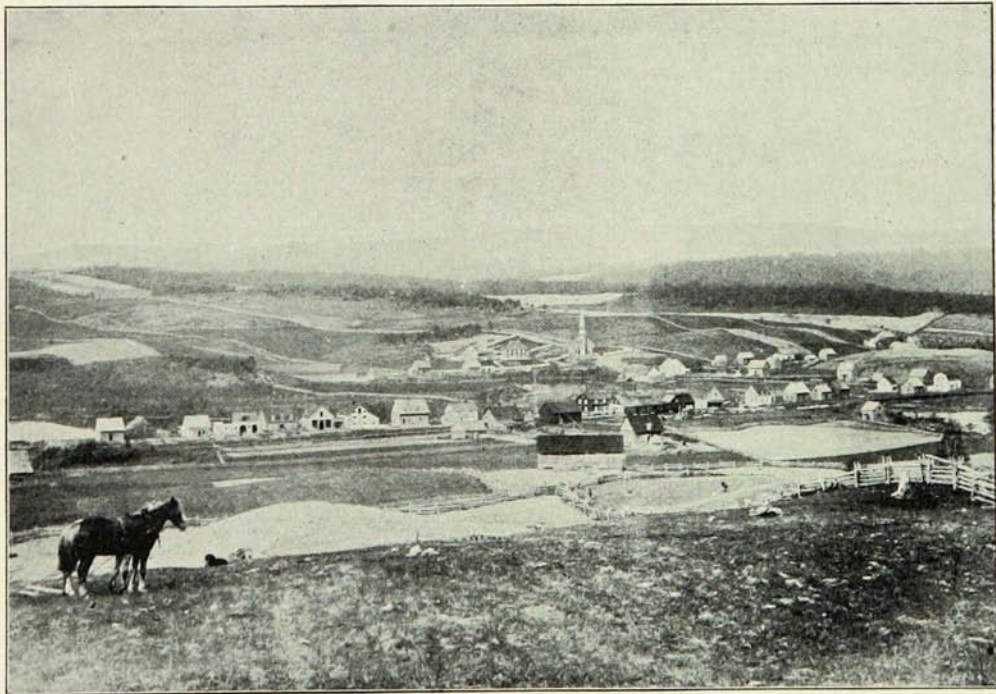
Tous les cantons de la vallée de la Matapédia ont l'avantage d'être d'un accès facile par suite du passage du chemin de fer. L'Intercolonial suit en effet sur un parcours de près de quarante milles, les bords mêmes de la rivière Matapédia, et met conséquemment les colons en communication directe avec les plus grands centres, tels que Québec, Montréal, Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E.

### Région de la Baie-des-Chaleurs

Cette vaste région forme l'extrémité orientale de la province de Québec et comprend les comtés de Bonaventure et Gaspé. Elle mesure 7,752.96 milles, soit 4,961,221 acres de terres fertiles, richement boisées et coupées, ça et là, de belles rivières dont quelques unes offrent des pouvoirs hydrauliques considérables et toutes peuplées de saumons et de truites de dimensions étonnantes.

Malheureusement, la zone cultivable ne comprend encore, à part trois ou quatre exceptions, qu'une lisière du littoral de la baie des Chaleurs, laquelle ne dépasse guère deux ou trois concessions.

Cependant, la colonisation a pris, depuis quelque années, un tel essor que le ministère de la Colonisation de la province de Québec a crû devoir ouvrir, dans l'intérieur du comté de Bonaventure, une réserve de colonisation embrassant une superficie de 25 mille acres. Cette réserve qui porte le nom de "Réserve du chemin Mercier" est déjà pourvue de bonnes routes nouvelles qui assureront bientôt son plein développement.



*Matapédia.—Le village d'Amqui*

Une autre cause du prochain développement de cette région est le prolongement du chemin de fer de New Carlisle à Port-Daniel. Il atteindra bientôt le bassin de Gaspié, un des havres les plus avantageux du pays.

Les pêcheries de la Baie des Chaleurs, exploitées depuis deux siècles, n'ont cessé de produire des centaines de mille piastres et font vivre la plupart des familles du littoral.

La forêt, en nombre d'endroits, est très luxuriante et offre de grandes ressources pour l'avenir, surtout lorsque l'industrie forestière, qui n'est encore ici qu'à son enfance, aura pris son complet essor.

A l'heure actuelle, l'on exploite surtout le cèdre que l'on convertit en bardeaux et qui est expédié pour la plus forte partie aux Etats-Unis. Les scieries préparent aussi de quantités énormes de dormants pour les chemins de fer.

Tous les explorateurs qui ont passé tour à tour dans cette région ont témoigné de la richesse de son sol et de son extraordinaire fertilité.

La terre y est bien égouttée, libre de roches et facile à travailler dans presque toutes les parties.

Le climat y est plus tempéré qu'à Québec, et les tombées de neige moins considérables en hiver.

Les cantons Hamilton, Cox et Hope sont particulièrement remarquables.

Dans le neuvième rang de Hamilton, la colonie de Musseyleville, devenue la paroisse de Saint-Alphonse-de-Caplan, compte déjà une population de six cents habitants.

Dans le canton de Cox, ainsi que dans celui de Port-Daniel, le sol est également bon, et la colonisation peut s'y faire dans des conditions aussi faciles que dans n'importe quelle autre partie de la province.



*Baie-des-Chaleurs.—Le barachois de Paspébiac*

De la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de la partie ouest de la province de Québec, l'accès de la Gaspésie est des plus faciles, surtout pendant la saison de navigation.

Le chemin de fer Intercolonial, qui va de Québec à Halifax et Saint-Jean, traverse la partie ouest de la Gaspésie, à laquelle il donne facile accès en tout temps de l'année.

Un steamer fait le trajet entre Dalhousie et le Bassin-de-Gaspé régulièrement deux fois la semaine, faisant escale à Carleton, Maria, Bonaventure, New-Carlisle, Paspébiac, Port-Daniel, Newport, Grande-Rivière, Percé, etc.

Nous avons en plus le chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs, partant d'un point sur l'Intercolonial appelé Saint-Laurent-de-Matapédia et se rendant jusqu'à Port-Daniel. Les cantons traversés par cette voie ferrée sont ceux de Matapédia, de Restigouche, Mann, Nouvelle, Carleton, Maria, New-Richmond, Hamilton, etc.

---

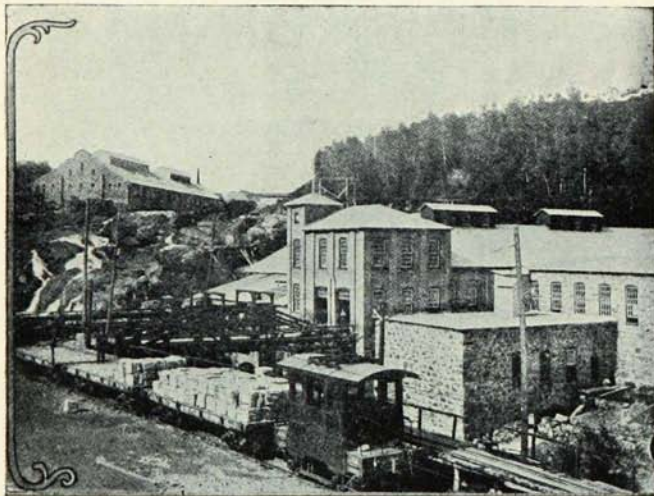
## L'INDUSTRIE FORESTIERE

Le recensement de 1901 constate que la superficie "en terres" de la province de Québec comprend 218,723,687 acres. A l'époque de ce recensement, il y avait 7,421,265 acres de terrains en culture, pâturage, jardinage, vergers, 1,560,960 acres en broussailles, rochers, marais ou autres terrains dépouillés de bois, ce qui laissait pour la forêt une aire de 209,741,463 acres, ou 327,721 milles en superficie.

Sous l'en-tête de "forêts," le recensement ne donne

que 5,442,204 acres. Ce nombre ne représente que l'aire forestière comprise dans les 14,424,428 acres de terres "occupées," dans toute la province, et ne s'applique pas aux forêts situées en dehors des propriétés des particuliers, ou détenues en vertu de titres de concession.

Dans toutes ces forêts, ce sont les conifères qui dominent; l'épinette, le pin, le sapin, le cèdre et la pruche, pour



*Chicoutimi.*—La manufacture de pulpe de bois.

les énumérer par ordre d'abondance, forment au moins les trois quarts de la végétation forestière. A part le bouleau et le tamarac, qui croissent jusqu'au delà de la frontière septentrionale de la province, les arbres à feuillage décidu, ou les "bois francs," ne se trouvent que dans la région située au nord du 48<sup>e</sup> degré de latitude. Il n'y a d'except-

tion que dans la contrée du Saguenay et la partie méridionale du territoire d'Abitibi, où l'on voit un peu de merisier et de frêne noir au delà de cette latitude.

D'après M. J.-C. Langelier, publiciste très averti sur les questions d'industrie forestière, les chiffres suivants représentent une estimation très modérée des produits que les forêts de la province de Québec peuvent fournir.

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Bois mous (pin, épinette, cyprès, pruche) . . . . .                   | 155,425,000,000 pieds |
| Bois durs (merisier, érable, orme, frêne, bouleau, peuplier) . . .    | 21,650,000,000 pieds  |
| Bois à pulpe (épinette noire et blanche, sapin et peuplier) . . . . . | 745,493,077 cordes    |
| Dormants de chemin de fer . . . . .                                   | 730,000,000           |
| Poteaux pour fils électriques . . . . .                               | 17,500,000            |
| Billes à bardeau . . . . .  | 700,000,000           |
| Bois carrés (pieds cubes) . . . . .                                   | 30,000,000            |

Ces quantités ne comprennent que les arbres que l'on peut abattre en conformité des règlements.

L'industrie forestière prend tous les ans une importance plus considérable dans la vie économique canadienne, importance qui est due, en grande partie, au développement si rapide des chemins de fer, des lignes télégraphiques et surtout à la dévorante industrie de la fabrication de la pulpe. Cette importance s'accroît encore à cause de l'épuisement des forêts américaines.

Aussi les prix ont-ils doublés depuis une quinzaine d'années. L'épinette qui se vendait jadis \$1.00 à \$1.50 la corde a atteint \$2.00 à \$3.00; l'érable est passée de \$2.50 à \$5.00 ou \$6.00.

Si l'on veut se faire une idée de l'importance de l'industrie forestière dans la province de Québec, on n'a qu'à

consulter les chiffres du recensement de 1901. Ils constatent les quantités abattues annuellement :

|                    |             |       |
|--------------------|-------------|-------|
| Pin .....          | 460,631,474 | pieds |
| Epinette .....     | 641,239,520 | "     |
| Pruche .....       | 38,121,000  | "     |
| Cèdre .....        | 79,519,861  | "     |
| Bois durs .....    | 14,082,344  | "     |
| Bois à pulpe ..... | 316,119,000 | "     |

Total..... 1,549,713,199

Le revenu total provenant de l'exploitation des forêts, durant l'exercice 1906-1907 s'est élevé à \$1,018,385.40.

Dans cette somme ne sont comprises que les recettes ordinaires de cette branche importante d'administration ; c'est-à-dire les rentes foncières \$214,452.00, les droits sur coupes de bois \$773,130.29, les primes payables sur transferts, \$15,911.50, enfin les intérêts et les pénalités imposées suivant les cas, \$14,891.61.

Depuis quelques années, le gouvernement de Québec a pris des mesures énergiques relatives à l'inspection des terres, à la protection des forêts, à la prévention des coupes excessives et à la reproduction des arbres de haute futaie, soit par semis, soit par plantation.

Des règlements très rigoureux sont mis en vigueur pour prévenir ou arrêter les feux de forêt, qui ont fait de si terribles ravages dans le passé.

Le capital français trouverait des placements sûrs autant que rémunérateurs dans l'industrie forestière canadienne.

## Bois à pulpe — Pouvoirs hydrauliques

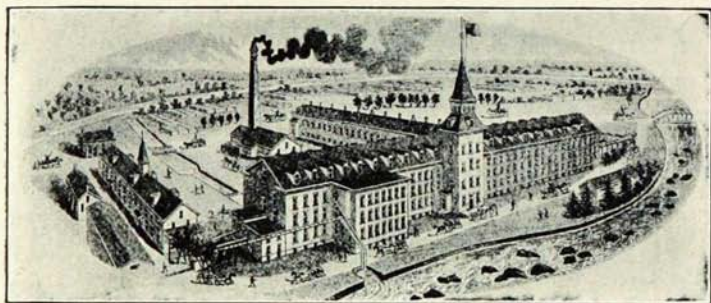
Il n'y a pas un autre pays au monde qui ait d'aussi nombreux et d'aussi immenses pouvoirs d'eau que la province de Québec. On compte à la douzaine les pouvoirs capables de développer chacun une force de 25,000 à 75,000 chevaux-vapeur et il y en a plusieurs qui dépassent 450,000.



Un des nombreux pouvoirs hydrauliques de la province de Québec

A part ces pouvoirs gigantesques, il y en a par centaines, dans toutes les parties de la province, d'une force suffisante pour actionner de grandes usines et produire l'électricité nécessaire à l'établissement de la traction électrique sur la plupart de nos chemins de fer.

Il se consomme annuellement dans le monde entier environ dix millions de tonnes de papier. D'une première coupe, les forêts d'épinette de la province de Québec pourraient fournir durant soixante-quinze ans le bois requis pour fabriquer tout ce papier. Et comme ces forêts, quand elles sont exploitées avec sagesse, se reproduisent naturellement à peu près tous les vingt ans, l'on peut dire sans crainte de verser dans l'exagération, qu'elles peuvent fournir indéfiniment le bois nécessaire pour faire tout le papier consommé dans l'univers.



*Saint-Jérôme.*—La manufacture de papier Rolland

Les pouvoirs hydrauliques sont assez nombreux et assez forts pour actionner les usines où se prépareraient la pulpe ou les pâtes de bois requises pour faire le papier, ce qui revient à dire que nous avons dans la province de Québec les éléments nécessaires pour devenir les fournisseurs de papier de tout l'univers.

Durant les six dernières années, la capitalisation engagée dans cette industrie s'est élevée de \$7,500,000 à \$51,000,000.

## LES PÊCHERIES ET LA CHASSE

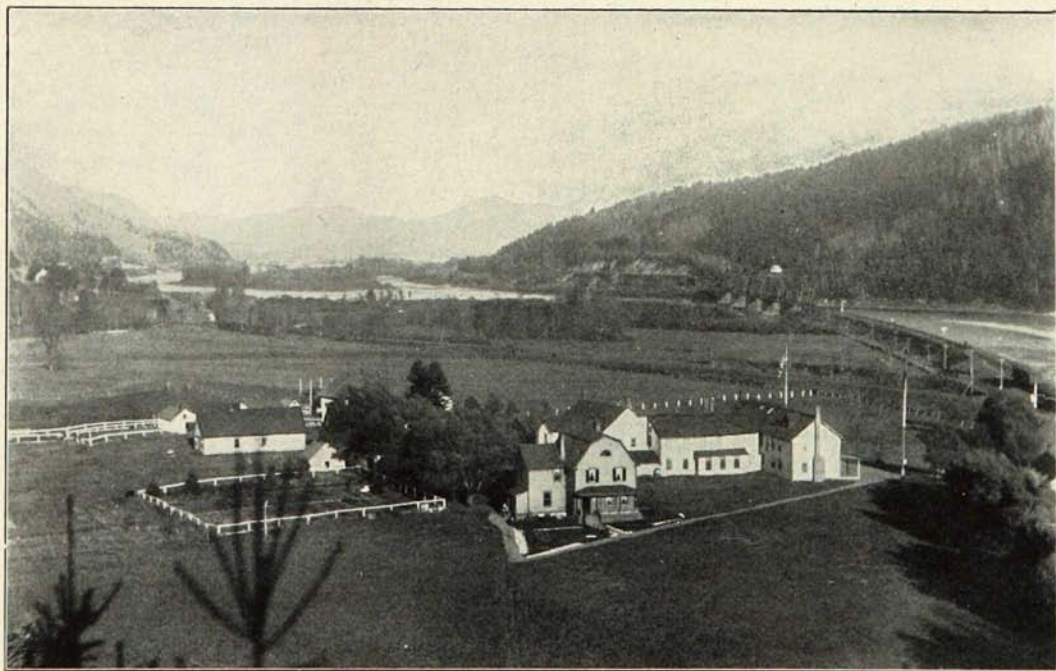
Celui qui jette un coup d'œil sur une carte détaillée de la province de Québec reste stupéfait du nombre incalculable de rivières, semblables à des fleuves, de cours d'eau moyens et petits, et de lacs de toutes dimensions. Ces nappes d'eau sont une source incalculable de richesses. Il faudrait un petit volume pour faire connaître tous les lacs et cours d'eau où la chasse et la pêche peuvent se faire avec profit.

Aussi la province de Québec a-t-elle été baptisée à juste titre du nom de "Paradis des sportsmen". Ses forêts sont peuplées de gibiers en si grande abondance que, pendant des siècles, les Blancs et les Peaux-Rouges y ont fait la chasse sans que l'affluence de l'orignal et du caribou ait sensiblement diminuée, et même en beaucoup d'endroits, le timide chevreuil est devenu une nuisance publique. Ses lacs et ses rivières regorgent des plus beaux spécimens des habitants des eaux, et cela, grâce à un système de protection efficace.

La chasse au gros gibier et la pêche aux salmonides, considérées comme une extravagance sans prix chez les Européens sont à la portée de tous dans la province de Québec.

Le saumon de l'At'antique est supérieur à tous les autres tant par l'excellence de sa chair que pour ses qualités sportives. On le trouve dans toutes les rivières de la Baie-des-Chaleurs et dans les affluents du Saint-Laurent, en aval de Québec.

On trouve de la truite de toutes les variétés dans plusieurs rivières et dans presque tous les lacs des Laurentides et des Alléghanys.



*Matapédia.*— Le club de pêche Ristigouche

Au nombre des autres poissons sportifs, mentionnons le brochet, dont la taille dépasse quelquefois quatre pieds; l'achigan, qui a des affinités avec le bar et qui procure de véritables jouissances aux pêcheurs; le ouananiche, espèce de saumon d'eau douce, très recherché, etc., etc.

\*  
\* \*



Orignaux dans la forêt

Parmi les gibiers qui s'offrent aux chasseurs, mentionnons : le superbe orignal, haut de sept à huit pieds et qui est l'objet des exploits des chasseurs les plus audacieux des deux mondes; le caribou que l'on a surnommé le *dandy* des montagnes et qu'il faut chasser avec des précautions infinies; le grand cerf (*wapiti*), le chevreuil, l'ours, le loup, etc.

Le nombre des oiseaux aquatiques est incalculable et s'étend à toutes les variétés. Mentionnons : l'outarde, l'oie sauvage, le canard, la sarcelle, la bécassine. Dans les bois, la perdrix est prodigieusement abondante, et, dans les terrains marécageux, on trouve la bécasse, le pluvier, le courlis, etc.

Les lois de chasse et de pêche de la province de Québec portent l'empreinte de la plus grande libéralité et le pauvre aussi bien que le riche peut en tirer jouissance et profit.

La durée de la saison de pêche couvre généralement l'été et l'automne et varie suivant l'espèce. Celle de la chasse commence le 1er septembre et se prolonge même jusqu'en février pour certains gibiers.

Les personnes domiciliées dans la province de Québec ont le droit de chasser et de pêcher sans permis et sans qu'elles aient à payer un sou à l'administration.

Les étrangers doivent se munir d'un permis et payer l'honoraire fixé par les règlements, lequel varie de dix à vingt-cinq dollars.

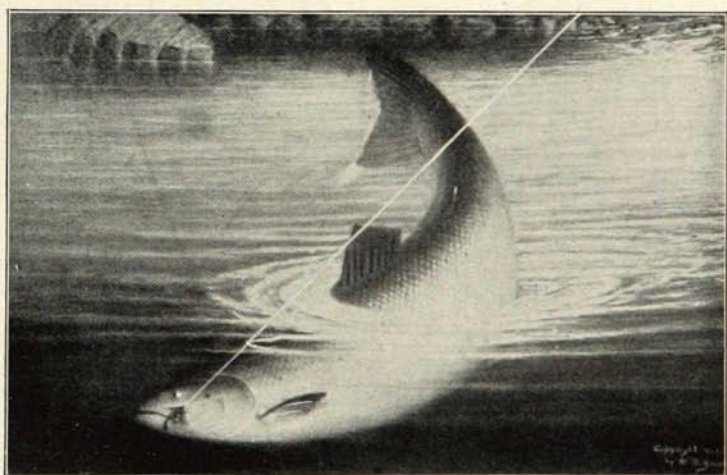
La pêche à la ligne est seule permise. Pour toute autre espèce de pêche, il faut un permis spécial.

Le nombre des poissons et des oiseaux que l'on peut capturer n'est pas limité; mais une seule personne ne peut tuer, dans une même saison, plus d'un orignal, deux caribous et deux chevreuils.

L'étranger, tout comme le citoyen canadien, peut obtenir, moyennant un loyer annuel, des privilèges exclusifs de chasse et de pêche sur un territoire s'étendant jusqu'à deux cents milles carrés. Toutefois, ces privilèges ne peuvent être accordés au détriment des propriétaires superficiaires ou riverains, dans un territoire affermé, qui ont droit de chasser et de pêcher pour leurs besoins et ceux de leur famille.

Ce chapitre serait incomplet, si nous ne disions un mot des pêcheries maritimes, lesquelles comprennent le golfe Saint-Laurent, la péninsule de la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine.

Ces pêcheries couvrent, entr'autres variétés : le saumon, le maquereau, le hareng, la morue, le homard, le flétan, l'éperlan, etc., et elles rapportent, outre la consommation locale, plus de deux millions de piastres. Dans ce chiffre ne



Le saumon de la Gaspésie

sont pas compris les produits de la pêche des rivières et des lacs de l'intérieur.

Plus de cinq mille bateaux et environ dix mille personnes sont engagés dans l'industrie de la pêche maritime.

La chasse du gibier à pelleterie se fait aussi sur une vaste échelle dans le Grand Nord et le versant septentrional des

Laurentides. Elle comprend : l'ours, le carcajou, le lynx, le renard, la loutre, le castor, la martre, le vison, le rat musqué, l'hermine, etc.

Cette chasse, qui rapporte des centaines de mille piastres par année, est surtout exploitée par quelques trappeurs canadiens et les Indiens, au profit de la célèbre compagnie de la baie d'Hudson et de la maison Révillon & Frères de Paris.

Il y a deux ans, le gouvernement de la province de Québec a fait passer une loi qui oblige les trafiquants de fourrures à faire, tous les ans, un rapport de leurs opérations. De cette façon, il pourra se rendre compte de la valeur de cette industrie et des profits qu'elle rapporte.

---

## L'INDUSTRIE MINIERE

Il existe dans la province de Québec, un grand nombre de minéraux dont certaines variétés sont exploitées avec un profit relatif, vu que l'on doit compter avec la concurrence et les frais de transport à l'étranger. Cependant, l'accroissement de la population créera nécessairement un marché local pour la consommation, et l'industrie minière prendra alors un développement qui la classera au nombre des industries permanentes.

Les principaux minéraux actuellement exploités sont : l'amiante, le cuivre de basse teneur, le fer chromé, le fer des marais, le mica, le phosphate, le graphite, l'ocre, le gaz naturel, et comme matériaux de construction : le granit, l'ardoise, la pierre à dalles, la pierre calcaire. Il existe aussi de nombreux fours à chaux et à briques, des tuileries et des poteries.

Les mines de la Province produisent aussi de la fonte au charbon de bois, du ferrochrome, de l'acide sulfurique et du ciment Portland.

La valeur brute du produit des mines, pour l'année 1907, représente \$5,500,000.00, environ, et cette industrie emploie à peu près 6,000 ouvriers, recevant \$2,000,000 en salaires.

En outre des produits actuellement exploités, il existe un certain nombre de minéraux qui n'ont pu l'être pour diverses raisons, mais qui le seront dans un avenir plus ou moins rapproché; tels sont: le fer titané, le fer magnétique, le sable magnétique, la blende, la galène, le cuivre de haute teneur, l'or d'alluvion, et, dans le quartz, l'antimoine, le manganèse, la molybdénite, le gypse, la magnésite, le kaolin, le pétrole, la tourbe, etc., etc.

On n'a pas encore trouvé de charbon dans la province de Québec.

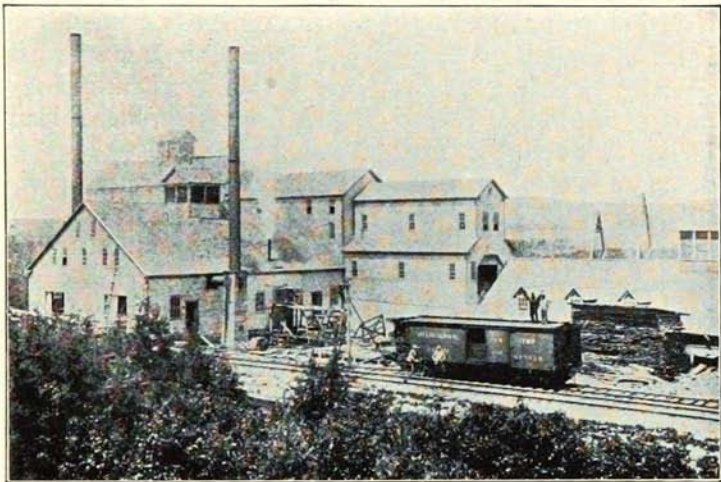
Voici maintenant quelques détails sur l'industrie minière, pour l'année 1907:

L'*amiante* est exploité sur une vaste échelle dans les cantons de l'est de la Province, notamment à Thetford, Lac-Noir, Broughton et Danville. Les travaux sont faits dans les carrières: la serpentine contenant de l'amiante subit un premier triage qui donne la fibre la plus longue, et les débris des roches, contenant la fibre courte, sont envoyés au moulin de séparation, et on en obtient alors le produit marchand. L'extraction est faite par des "derricks" à câbles, mus par l'électricité. En 1907, ces mines ont produit 62,000 tonnes d'amiante, valant, sur place, \$2,500,000.00.

Le *fer chromé* du canton Coleraine est exploité par plusieurs compagnies qui l'expédient en roche ou en font la concentration sur place, dans des moulins spéciaux de façon à en obtenir la teneur requise pour le marché. Une cer-

taine quantité de ce chrome est transformé en ferrochrome, à Buckingham; le reste est expédié à l'étranger. La production, pour la dernière année a été de 6,400 tonnes, valant \$63,000.00.

Les minerais de *cuivre de basse teneur* sont exploités à Capleton, près de Sherbrooke, et sont en partie traités, sur place, pour la fabrication de l'acide sulfurique. Il en a été extrait 29,500 tonnes valant, à l'état brut, \$163,000.00.



*Cantons de l'Est.*—Une manufacture d'amiante

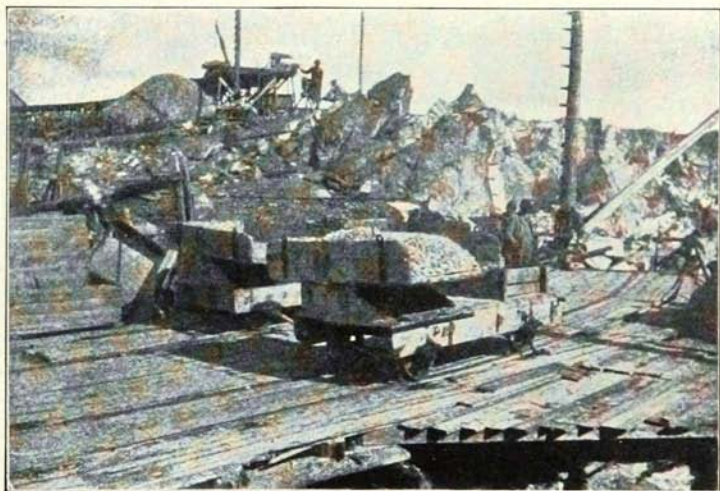
L'industrie du *fer* est représentée par trois hauts fourneaux seulement, dans lesquels on traite, au charbon de bois, 23,000 tonnes de minerai des marais. Ils produisent 8,970 tonnes de fonte évaluée à \$23,000.00.

On fait actuellement des essais en vue de tirer profit

des *sables magnétiques* qui sont très abondants sur la côte nord du golfe Saint-Laurent.

L'*ocre calcinée* est préparée près de Trois-Rivières, et produit 5,000 tonnes d'une valeur de \$35,000.00.

Le *mica ambré* est exploité en plusieurs endroits de la région de l'Outaouais, et il est préparé pour le marché dans de grands ateliers de la ville d'Ottawa. Il est trié à la



*Cantons de l'Est.*—Une carrière d'amiante

main, ou séparé en feuilles minces, ou transformé en plaques formées de petits feuillets collés ensemble et comprimés, qu'on appelle *mécanite*. La production a été de 55,000 livres, triées, valant \$200,000.00, et de 150 tonnes, valant \$24,000.00.

Il existe aussi quelques mines de *mica blanc*, mais elles ne sont guère exploitées.

Le *phosphate de chaux*, à l'état d'apatite a été jadis l'objet d'une importante exploitation, mais il n'est aujourd'hui exploité qu'incidemment avec le mica ambré, vu qu'on les trouve ensemble. La production n'est que de quelques centaines de tonnes.

Le *graphite* est quelque peu exploité dans la région de l'Outaouais, mais on le trouve disséminé dans la roche. Il faut en faire la séparation dans des moulins assez compliqués. Jusqu'à présent, la production a été peu importante.

Les *matériaux de construction* sont exploités sur une vaste échelle et en grande partie utilisés dans la Province.

Nous devons faire une mention spéciale du *ciment Portland*, qui constitue une nouvelle industrie canadienne. Deux compagnies importantes le manufacturent actuellement au moyen du procédé "sec", et ils utilisent l'argile et le calcaire qui abondent dans les vallées du Saint-Laurent et de la rivière Outaouais. Une autre compagnie va bientôt entrer en lice, et la production sera portée, l'an prochain, à un million de barils.

La construction du transcontinental Grand-Tronc-Pacifique et d'autres lignes de chemins de fer vont hâter le développement des mines du nord et de l'ouest de la Province. On a déjà découvert, dans la région du lac Chibougamo, et en quantités considérables, de l'or, de l'amiante et des indications de cobalt. Des recherches actives se font actuellement dans le nord de Pontiac, et elles donneront vraisemblablement lieu à de nouvelles découvertes. Dans le canton Fabre (Témiscamingue), on a trouvé des minerais semblables à ceux qui ont rendu fameuses les mines de Cobalt, à peu de distance de là, dans la province d'Ontario.

Il est donc certain que le passage de la locomotive créera dans le nord et l'ouest de la Province, un des plus vastes et des plus riches districts miniers du Canada.

### La loi des mines

La loi des mines de la province de Québec donne toute la latitude possible à l'étranger et au Canadien qui sont libres d'en bénéficier.

Toutes les mines qui n'ont pas été aliénées expressément, appartiennent au gouvernement et peuvent faire l'objet d'un permis d'exploration, d'un permis d'exploitation ou d'une concession.

L'espace couvert par un ou plusieurs permis d'explorations en faveur de la même personne, ne peut excéder à la fois, 25 milles carrés, dans les territoires non subdivisés, et trente lots de 100 acres dans les territoires subdivisés, dans un rayon de cent milles.

Le coût du permis d'exploration est de \$5.00 du mille carré, si le terrain n'est pas subdivisé, de \$5.00 du lot de 100 acres, si le terrain étant subdivisé est encore la propriété de la Couronne, et de \$2.00 par lot, dans le cas où le terrain appartient à un particulier; toute étendue de moins de 100 acres devant compter comme 100 acres.

Le permis d'exploration est accordé pour trois mois et peut être renouvelé.

Pendant la durée du permis d'exploration, le porteur a le droit exclusif d'acheter toute mine qu'il peut trouver aux conditions établies par la loi.

Il est défendu d'exploiter sans un permis. Le permis d'exploitation peut être donné sur les terres des particuliers ou sur les terres publiques. Il est émis pour une année, moyennant une rente de \$1.00 de l'acre et un



Couvent des Ursulines, Québec.—Intérieur de la chapelle où reposent les cendres de Montcalm

honoraire de \$10.00. Il ne peut couvrir plus de 200 acres; il peut être renouvelé au bout de l'année.

Les demandes de concessions minières doivent également être accompagnées des prix suivants: \$10.00 l'acre pour les métaux supérieurs à plus de vingt milles d'un chemin de fer, et \$20.00 à une distance moindre de vingt milles. Pour ce qui regarde les concessions de métaux inférieurs, le prix de ces concessions est de \$2.00 l'acre à plus de vingt milles d'un chemin de fer, et de \$4.00 à une distance de moins de vingt milles. Pour ce qui regarde la description, elle doit être exacte et reposer sur un plan d'arpentage.

Tous les minéraux sont classés comme métaux supérieurs sauf les produits de peu de valeur et les matériaux de construction, tels que la tourbe, le fer des marais (*bog ores*), les ocres, l'argile, la marne, le sable, les graviers et les pierres employées pour la construction telles que calcaire, grès, granit.

---

## RELATIONS FRANCO-CANADIENNES

Depuis la cession du Canada à l'Angleterre jusqu'à la guerre de Crimée, il n'y avait eu de relation d'aucune sorte entre ce pays et la France. L'alliance franco-anglaise d'alors amena à Québec la visite d'une frégate française. Ce fut le signal d'inoubliables démonstrations fraternelles entre les marins français et les Canadiens. Plus tard, quand éclatèrent les revers de l'Année Terrible, la douleur fut grande dans toute la province de Québec, et des souscriptions furent organisées jusque dans les plus modestes hameaux pour venir en aide à la mère-patrie.

Sous les gouvernements Chapleau et Mercier, des relations nouvelles furent établies entre les deux pays, relations qui se développèrent dans la suite par de nombreuses visites de français distingués.

Depuis bientôt vingt-cinq ans, M. Hector Fabre représente le Canada à Paris, en qualité de commissaire général, et la France a des consuls dans plusieurs villes du Canada.

L'initiative privée est enfin venue compléter l'œuvre des gouvernements.

### **La Canadienne.**

Cette association a été formée dans le but de resserrer de toutes les manières les liens qui unissent les Américains et les Européens de langue française, et de collaborer spécialement au développement de leurs relations d'ordre moral et économique, au moyen d'études communes sur les questions franco-canadiennes, d'articles de journaux, de conférences, etc.

“La Canadienne” compte parmi ses membres les personnages les plus en vue de France et du Canada. Dans son comité de patronage, on voit : Madame Adam, monsieur Gaston Deschamps, monsieur René Doumic, Sir Louis-A. Jetté, monseigneur Legal, évêque de Saint-Albert [Alberta] ; le comte de Mun, monseigneur Pascal, évêque de Prince-Albert ; l'honorable Adélarde Turgeon, monsieur Onésime Reclus, monsieur Philippe Hébert, le maire G. Garneau, de Québec ; le vice-amiral de Cuverville, monsieur René Bazin, de l'Académie française ; monsieur Emile Picard, membre de l'Institut ; l'honorable Hector Fabre, commissaire général du Canada en France ; Louis Herbette, conseiller d'État, et autres.



Québec.—Vue générale du couvent des Ursulines

Le président du comité d'action est monsieur Jean Lionnet, et il a comme collaborateurs, monsieur Maurice Hodent et le baron du Passage. Le secrétaire général est monsieur le marquis de la Touanne, et les autres membres du bureau de direction sont : messieurs Maillard, Augustin Hamel, professeur agrégé de l'Université et administrateur de la caisse d'Épargne de Paris ; J. Corréard, inspecteur des finances ; monsieur Jean Pericard de l'agence Havas ; monsieur Jean Perrin, docteur en droit et avocat à la cour d'Appel ; monsieur Robillard de Marigny, aussi avocat à la cour d'Appel.

C'est sous les auspices de cette association que se sont organisées les souscriptions pour l'érection d'un monument à Montcalm, à Vauvert.

Le Comité Duplex s'est aussi occupé sérieusement du Canada par d'intéressantes publications et par l'organisation de voyages d'études.

### **La Société Canadienne d'Immigration.**

De leur côté, les Canadiens ne restent pas inactifs.

Une société d'immigration et de placement vient d'être constituée à Montréal, sous l'autorité du gouvernement de la province de Québec, dans le but d'attirer dans cette province les courants d'immigration française.

L'objet déterminé de cette société est :

1. De recruter, particulièrement en France et en Belgique, des sujets propres à l'immigration qu'on veut attirer dans la province de Québec, savoir : des ouvriers de ferme, des jardiniers, des cuisinières, des filles de chambre, des bonnes à tout faire, etc.

2. D'assurer une situation à tout immigrant de langue

française qui viendra dans la province de Québec, sous les auspices de cette Société.

La liste suivante des actionnaires de la Société Canadienne d'Immigration et de Placement, est composée d'hommes fort en vue dans la province de Québec et constitue une garantie de premier ordre pour les immigrants français et belges qui viendront chez nous.

L'hon. T. Berthiaume, Conseiller Législatif; l'hon. Dr Lanctot, Conseiller Législatif; MM. L. Deguise, gérant de la Banque Nationale; Paul Galibert, industriel; J.-T. Marchand, négociant; Hubert Raymond, courtier en immeubles; Gonzalve Desaulniers, avocat et homme de lettres; J.-C. Walsh, député; Clément Robillard, échevin; J.-B. Lapointe, gérant de l'imprimerie Perrault; L.-E. Masson de D. Masson & Cie, négociants en gros; Z. Resther, architecte; G.-A. Lacombe, député; L.-A. Boyer, ancien député; Dr Henri Masson-Duhamel; J.-M. Fortier, industriel.

Les bureaux de la Société sont au No. 55, rue Saint-François-Xavier, à Montréal. Elle a actuellement un agent en France, dans la personne de M. J.-E. Deslauriers.

La Société Canadienne d'Immigration et de Placement a été fondée, comme il a été dit plus haut, sous le patronage et avec l'aide du gouvernement de la province de Québec et du gouvernement du Dominion pour favoriser l'immigration au Canada des Français et des Belges appartenant à la classe agricole.

Dans ce but, elle a constitué deux bureaux principaux; l'un en France et l'autre au Canada.

Ses agents en France se mettront à la disposition de tous les émigrants agriculteurs qui désireraient venir au Canada. Ils leur donneront tous les renseignements qui leur seront utiles, leur faciliteront le voyage et signaleront leur arrivée aux agents de la société au Canada.



*Montréal.*—Bureaux d'immigration et de colonisation du gouvernement, 82, rue Saint Antoine

Au Canada, le bureau de la société centralisera toutes les demandes des cultivateurs de la province qui auront besoin de garçons de ferme; ils tiendront une liste de toutes les terres à vendre avec les conditions de vente.

Des agents rencontreront au débarquement du navire, les émigrants agricoles qui leur seront expédiés de France, ils verront à ce qu'ils soient placés immédiatement et ils les dirigeront vers les endroits où l'on aura besoin d'eux. A ceux qui voudraient s'établir, la société servira d'intermédiaire pour acheter une terre, les renseigner sur la valeur, le prix, les conditions, etc., et verra à ce qu'ils ne soient pas trompés.

### **La Chambre de Commerce Française**

La Chambre de Commerce Française de Montréal, qui a contribué pour une si large part à l'établissement de relations franco-canadiennes plus étroites, doit son existence à l'initiative prise en 1886 par M. G. Dubail, alors Consul Général de France à Québec, et dernièrement encore envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République Française à Pékin.

Le concours dévoué du petit nombre de Français établis au Canada vers cette époque lui fût immédiatement acquis et les bases de cette institution furent rapidement jetées.

Voici quel était son but :

“ Recueillir et échanger avec les commerçants et institutions commerciales de la Métropole tous les renseignements propres à développer les rapports commerciaux, industriels et financiers entre la France et le Canada.

“ Correspondre directement avec les différents Ministères, notamment avec les ministères du commerce et des

affaires étrangères, avec les agents diplomatiques et consulaires et les chambres de commerce de la Métropole.

Elle devait présenter ses vues :

1° Sur les améliorations à établir dans toutes les branches des diverses législations commerciales ;

2° Sur l'exécution des travaux et l'organisation des services publics qui peuvent intéresser le commerce et l'industrie, tels que les travaux de ports, transport par eau, ou par voie ferrée, postes et télégraphes, lignes de steamers subventionnées, etc.

“ Elle ferait connaître l'état de la législation commerciale du pays et les modifications qui s'y produiraient.

“ Elle encouragerait la création d'écoles où l'association en vue de l'enseignement et de la diffusion de la langue française. Elle signalerait et décrirait les divers procédés d'achat et de vente employés au Canada par les négociants étrangers, ainsi que les fraudes qui peuvent être commises au préjudice du commerce français.

“ Elle publierait le résultat de ses travaux, soit par une correspondance régulière, soit par un bulletin périodique imprimé.

“ Elle se prêterait aux conciliations et arbitrages entre négociants canadiens et français.

Malgré l'exiguité des ressources alors disponibles et les difficultés inhérentes à une pareille entreprise, la Chambre de Commerce Française de Montréal est parvenue à remplir son programme et même à l'amplifier, grâce à l'intelligence et à l'énergie de ceux qui furent successivement appelés à l'honneur de la diriger :

MM. Schwob, de 1886 à 1890; M. C. A. Chouillou, de 1890 à 1892; M. A. Girard, en 1892; M. E. Galibert, de 1892 à 1895; M. G. Herdt, de 1895 à 1897; M. E. Galibert de 1897 à 1900; M. H. Jonas, de 1900 à 1904.



Québec.—Monument Laval, dévoilé le 28 juin 1908

Depuis 1904, la Chambre de Commerce Française de Montréal est présidée par M. C. A. Chouillou, l'un de ses promoteurs et ancien président. Rappelé à la tête de cette compagnie, après tant d'années de coopération constante à tous ses travaux, il lui a donné une impulsion nouvelle. Et, mettant à profit tous les résultats de son expérience, confirmés, étendus chaque jour, par la prospérité même, dont le Canada voit enfin plus que les prémices, il a fait par l'entremise du bulletin mensuel, agrandi et multiplié, une propagande active, tant en France qu'au Canada. L'attention des industriels et des exportateurs fût sans cesse et vivement attirée sur ce marché plein d'avenir.

Actuellement, la Chambre de Commerce de Montréal a réussi à grouper autour d'elle 8 membres d'honneur, 26 membres actifs et 500 membres adhérents.

Son bulletin mensuel est distribué à 1500 exemplaires. Dix mille numéros d'un bulletin spécial, imprimé en deux langues, ont été adressés, en 1906, aux négociants des deux pays susceptibles de s'intéresser aux affaires franço-canadiennes.

En outre, et dans l'espoir de faire mieux connaître des exportateurs français les services qu'ils peuvent attendre des Chambres de Commerce fixées à l'étranger, la Chambre Française de Montréal prit l'initiative, en 1907, d'organiser à Bordeaux le premier Congrès des Chambres de commerce françaises à l'étranger et aux colonies.

Enfin l'organisation récente de cours d'anglais gratuits, et la fondation à Montréal d'un Bureau d'Accueil Français, témoignent utilement de l'intérêt que cette Chambre porte au sort des Français arrivant au Canada sans être suffisamment préparés et munis pour la lutte.

## Postes consulaires français.

*Consulat général.*—Montréal: MM. J. de Loynes, consul général; S. d'Halewyn, vice-consul.

*Agences consulaires.*—Gaspé, Th. Carter; Trois-Rivières, G. Balcer.

---

## ENTREPRISES FINANCIÈRES

Ce fut notre participation à l'exposition universelle de Paris, en 1878, qui attira d'une façon toute particulière l'attention des capitalistes et industriels français sur notre province. Diverses compagnies furent alors formées, entr'autres: le Crédit Foncier Franco-Canadien, l'Union Sucrière, la Compagnie Française des phosphates de chaux, le Crédit Mobilier Canadien, etc.

Le Crédit Foncier est aujourd'hui une institution florissante.

Le succès de cette entreprise s'explique d'ailleurs facilement.

La propriété a, dans la province de Québec, une valeur déterminée, qui, loin de diminuer ne peut que s'accroître, conséquence forcée du développement du pays. Chaque comté possède un bureau d'enregistrement pour l'inscription des hypothèques, et l'argent rapporte un minimum de 6 à 8 pour cent au lieu de 4 en France. Il est donc facile d'établir les bases et les chances de succès d'un placement de capitaux français.

Il y a beaucoup plus de capital français au Canada qu'on ne semble généralement le croire. Il serait en effet

intéressant de savoir le nombre d'actions et d'obligations du Pacifique Canadien, du Grand Tronc, de la Cie de la Baie d'Hudson, du Canadian Northern, etc., possédées par des capitalistes français; mais il est difficile de se rendre compte de l'importance des achats français qui s'effectuent à Londres.

Toutefois, il ne semble pas douteux que les capitalistes français pourraient prendre une plus large part qu'ils ne l'ont fait jusqu'à ce jour, au développement économique de la province de Québec.

Il devrait être relativement facile d'amener le capitaliste français à acquérir des valeurs du genre de celles que nous venons de citer, en raison des garanties qu'elles offrent, bien que leur rendement ne soit pas très élevé.

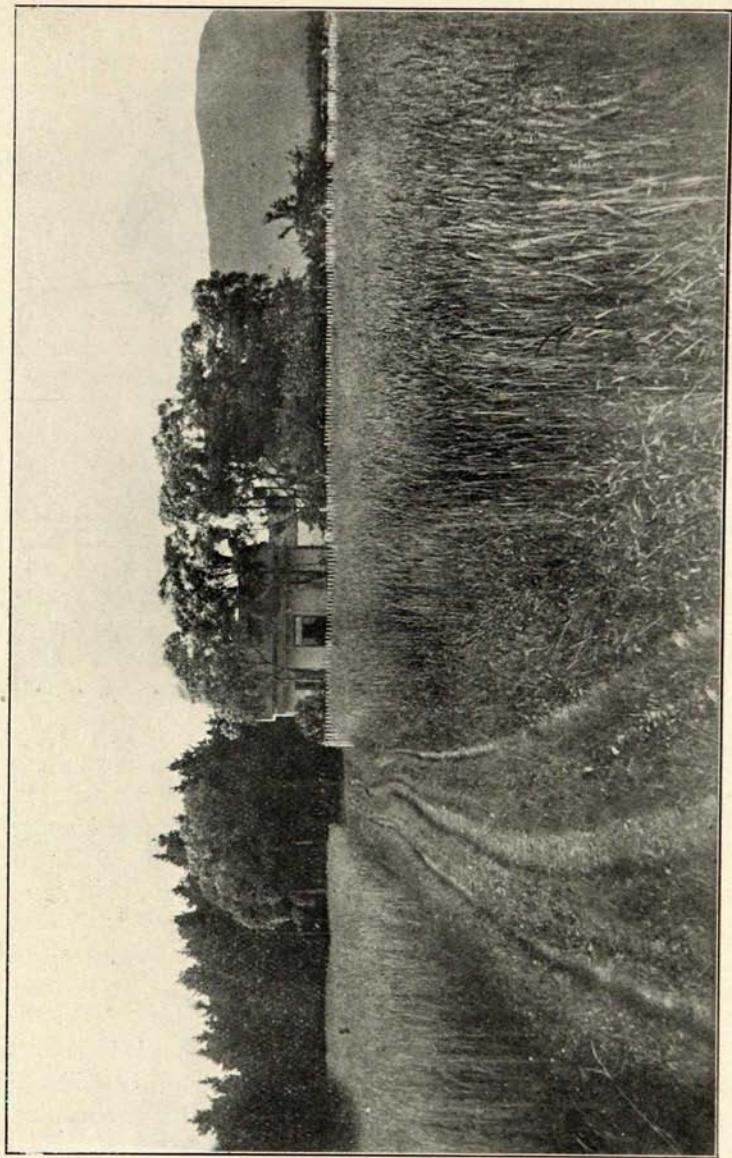
Pour ce qui est des placements industriels, nous savons que l'horreur du risque est ce qui caractérise la mentalité du capitaliste français. Toutefois, les capitaux engagés, dans la province de Québec dans des entreprises sérieusement étudiées et habilement conduites sont assurés de dividendes raisonnables qu'il est souvent très difficile d'atteindre en Europe.

Mais il est certain que le capitaliste français ou belge recherche moins les opérations commerciales, industrielles ou financières à créer que les placements dans les affaires anciennes en plein rapport, comme les chemins de fer, les tractions, les fonds d'État ou les valeurs municipales.

C'est surtout de ce côté qu'on a jusqu'à présent dirigé son attention.

### **Le crédit municipal canadien**

Cette corporation a été établie par une loi du parlement de Québec, passée en 1903, dans le but de faire par prêt,



*Bonaventure.*—Une ferme

acquisition ou autrement, des placements de capitaux dans des entreprises et travaux d'amélioration municipale, tels que conduites d'eau (aqueducs), égouts, éclairage, ponts, salles, marchés publics, etc.

Le crédit municipal canadien a déjà fait de nombreux placements. Son bureau principal est à Montréal. Le capital engagé dans cette entreprise est de cinq millions de francs.

Cette compagnie est composée d'hommes d'affaires canadiens et français; mais c'est surtout des placements de capitaux français qu'elle effectue.

### **Le comptoir mobilier.**

Cette société a été constituée en corporation à la dernière session du parlement de Québec, à la demande de l'hon. M. Adélarde Turgeon, ministre du Domaine public; de l'hon. M.-E.-F. DeVarenes, membre du Conseil législatif; de M. Louis-Arsène Lavallée, avocat et échevin de la ville de Montréal; de M. Duncan McDonald, gérant de chemin de fer; de M. J.-U. Émard, avocat et conseil du Roi.

Elle a pour objet de favoriser, à l'aide de capitaux français et autres, le développement des intérêts financiers, industriels et commerciaux du pays et de faire fructifier ses ressources naturelles. Elle a succession perpétuelle pour faire, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, tous actes, opérations, entreprises et travaux se rapportant, directement ou indirectement, à ce qui précède ou aux fins énoncées ci-après.

Elle s'occupe particulièrement :

a. D'opérations financières, achat, vente et administration de valeurs, droits, concessions et propriété, publiques et privées, mobilières et immobilières; promotion, organisa-

tion et développement de toutes sociétés ou compagnies, dans lesquelles elle possède ou acquiert des intérêts; et généralement toutes transactions particulières aux maisons de crédit;

b. D'opérations commerciales, industrielles et foncières: achat, vente, fabrication et mise à fruit de tout article de commerce ou autre objet mobilier; ouverture et administration de comptoirs, magasins, entrepôts, usines et autres établissements; développement des richesses naturelles, agricoles, minières, forestières ou autres; achat de terrains, et construction et mise à fruit d'édifices et maisons de rapport, hôtels, résidences, fabriques, et autres;

c. D'entreprises et travaux, publics et privés, et de leur développement, exécution et mise à fruit.

Le fonds social de la société est fixé à quinze millions de francs. Le bureau principal est à Montréal.

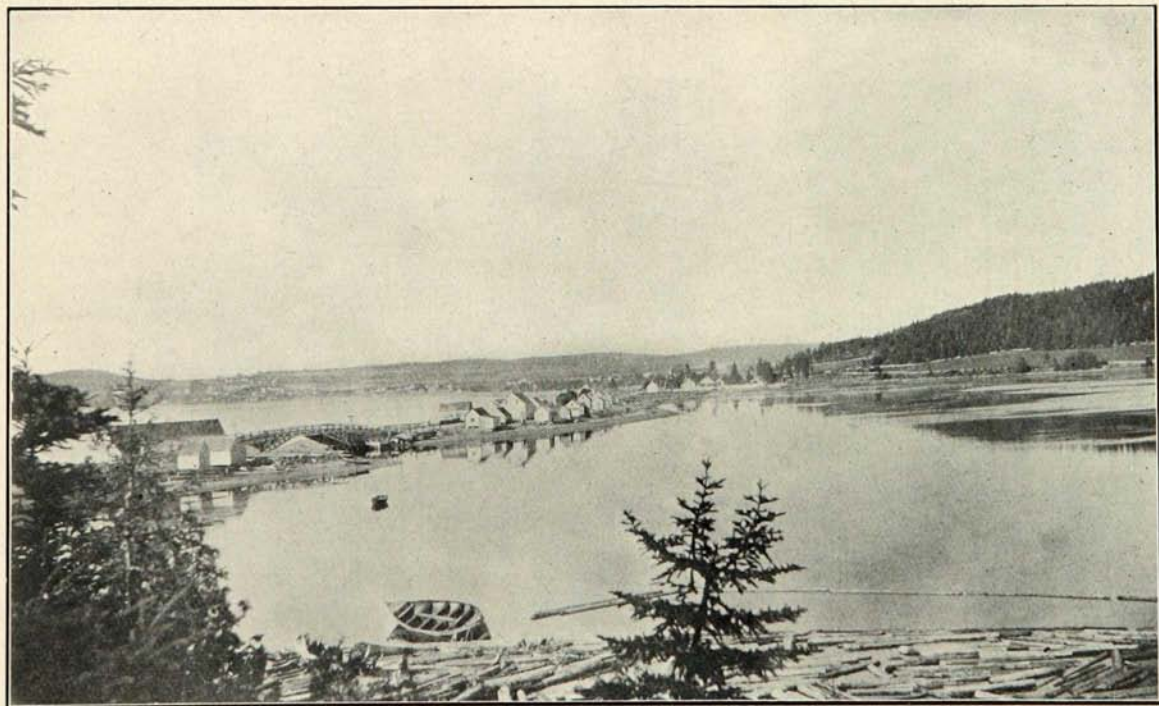
Voilà une tentative sérieuse d'intéresser les capitalistes français à nos affaires financières, et nous souhaitons à ses promoteurs tout le succès que mérite leur louable initiative.

---

## CONSEILS PRATIQUES AUX EMIGRANTS

### L'époque de l'émigration.

Pour l'émigrant qui a de gros capitaux et qui veut se livrer à l'industrie, ou bien à l'agriculture sur une ferme déjà établie, toutes les saisons lui sont à peu près également bonnes pour passer en la province de Québec.



*Port-Daniel.*—Banc traversant la baie

Pour le petit cultivateur qui se propose d'acheter une terre du gouvernement, nous lui conseillons d'arriver au commencement de mai, ou vers le milieu de l'été. S'il arrive d'assez bonne heure le printemps, il pourra dès la première année, avoir une récolte qui l'aidera à vivre.

Les domestiques et gens de maison peuvent venir en toute saison; ils trouveront toujours un emploi facile et rémunérateur.

Pour venir dans la province de Québec, il n'y a aucune formalité à remplir et il n'est pas besoin de passeport; des papiers pour constater l'identité suffisent.

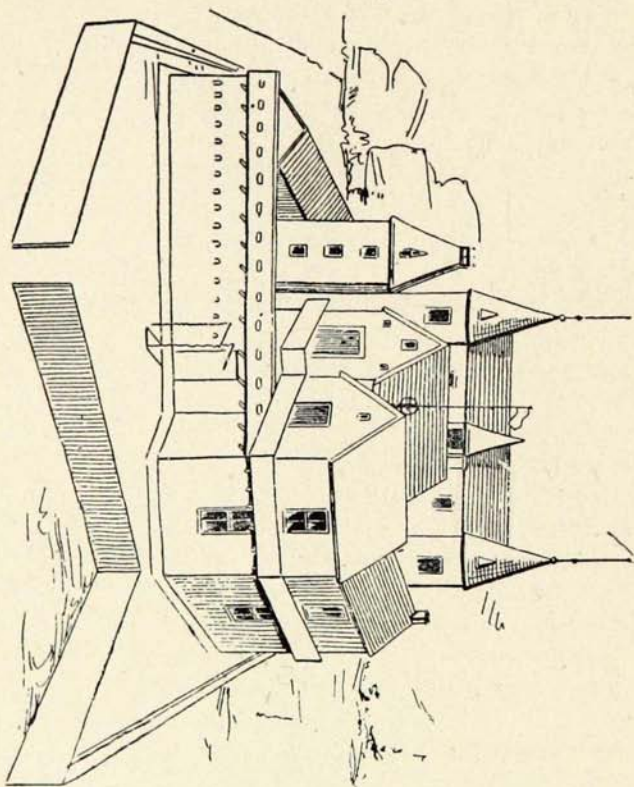
### **Comment se rendre dans la province de Québec.**

On peut se rendre dans la province de Québec par un grand nombre de lignes de steamers. Il y a des lignes anglaises qui partent de Liverpool, Angleterre, directement pour Québec ou Montréal, en été, pour Halifax en hiver; l'émigrant qui désire prendre passage sur ces lignes doit aller s'embarquer soit au Havre, ou bien à Dieppe, Calais, Boulogne, etc., pour Londres et Liverpool. S'il veut venir au Canada en passant par New-York, et de là, en chemin de fer jusqu'à Montréal ou Québec, il peut s'embarquer sur les navires des compagnies qui font ce service; il peut aussi aller prendre passage à Anvers, Belgique, sur les navires de la ligne directe pour le Canada ou sur les steamers en raccordement avec les steamers de Liverpool.

Il y a des départs chaque semaine. Sur les navires, il y a presque toujours des Français ou des Belges, la traversée est donc assez agréable, car on se trouve en compagnie de compatriotes.

La ligne Allan a établi un service direct entre le Havre et Québec et Montréal.

*Québec.—L'habitation de Champlain, première maison construite dans la province de Québec*



D'autres lignes seront aussi établies entre la France et le Canada, comme résultat du récent traité de commerce franco-canadien.

### **Achat du billet.**

Comme il y a en Europe un certain nombre d'agents peu scrupuleux qui exploitent les émigrants, nous leur conseillons de se mettre d'avance en rapport avec les agents du gouvernement canadien, ou ceux des compagnies de steamers par lesquelles ils ont l'intention de se rendre dans la province de Québec; ils en obtiendront tous les renseignements dont ils pourront avoir besoin au moment du départ.

L'émigrant prendra son billet pour Québec où Montréal, et après avoir consulté les agents réguliers du gouvernement, il décidera de l'endroit où il ira se fixer.

### **Bagages.**

L'émigrant n'a droit la plupart du temps, qu'à 30 kilos de bagages sur les chemins de fer français, mais sur le bateau, il lui est accordé de 80 à 100 kilogr. Il doit apporter le moins de bagages possible, seulement des vêtements en laine, du linge, des lits de plume ou des matelas en laine et des couvertures; qu'ils ne s'embarrassent pas de meubles ni d'outils pesants, on trouve à acheter tout ce que l'on veut en Canada à très bon marché. Les meubles, d'ailleurs, ne sont pas acceptés comme bagages.

### **La monnaie canadienne.**

Les émigrants font mieux, avant de partir d'Europe, de changer leur argent contre des traites ou lettres de crédit, délivrées en France et en Belgique et payables en Canada, ou de prendre des mandats sur la poste délivrés par les bu-

reaux français, belges et suisses, payables à Montréal où à Québec, mais cela coûte un peu plus cher que les traites. L'unité de monnaie en Canada est la piastre ou dollar qui peut être considérée comme pièce de cinq francs, mais dont la valeur réelle est d'environ 5 fr. 25; la piastre est divisée en cent parties appelées cents, centins ou sous. Le signe \$ placé devant les chiffres signifie piastre. Un franc vaut ordinairement 21 cents ou sous au Canada; 100 francs doivent donc faire au moins 21 piastres (\$21), 500 francs 105 piastres, etc. . . Les émigrants peuvent aussi apporter des pièces d'or françaises ou anglaises; elles n'ont pas cours en Canada, mais la pièce de 20 francs y a une valeur de \$3,75 à \$3,80, et les livres sterling, achetées en France à raison de 4 pour 101 francs, valent en Canada de \$4.80 à \$4.85 chacune. Les monnaies d'or des Etats-Unis et du Canada ont la même valeur.

### **L'arrivée à Québec.**

En débarquant à Québec où à Montréal, les émigrants sont reçus par des agents du gouvernement de la province de Québec. Ils peuvent loger dans les bâtisses du gouvernement, en attendant qu'ils aient décidé où ils doivent aller. Un médecin est chargé des malades à bord des steamers et aux ports d'arrivée.

### **Prix des hotels.**

Le prix des hôtels ordinaires dans la province de Québec est généralement de \$1.00 (5 frs 25) par jour, pour 3 repas et la chambre. Chaque repas coûte 25 cents (1 fr 25) et la chambre le même prix. Il y a des hôtels dont le prix est bien plus élevé, les voyageurs font toujours bien

de demander d'avance le tarif des hôtels où ils descendent. Quand on a l'intention de rester assez longtemps aux hôtels, on obtient un rabais. On paye généralement à la semaine depuis \$3.50 jusqu'à \$5.00 (18 à 25 frs.)

Les colons pauvres peuvent aller loger dans les bâtisses d'immigration du gouvernement dans les villes où il y en a, et y laisser leurs familles pendant plusieurs jours. Ça ne leur coûte rien pour le coucher, et ils peuvent se nourrir comme ils l'entendent, en achetant eux-mêmes leurs provisions.

### **Les frais de douane et les entrées libres.**

L'article 455 du tarif des Douanes du Canada promet l'admission en franchise de certains effets et articles d'immigrants, savoir:—" vêtements, livres, mobilier ordinaire et raisonnable et autres effets de ménage, instruments et outils de métier, occupation ou emploi, fusils, instruments de musique, machine à coudre d'usage domestique, clavi-graphes, bicyclettes, charrettes à deux ou à quatre roues et autres véhicules de roulage, instruments aratoires et bétail vivant pour la ferme, non compris le bétail sur pied ou articles pour la vente ou pour usage comme partie d'un outillage d'entrepreneur, ni les véhicules, ni les instruments à traction mécanique, ni la machinerie à l'usage d'un établissement de fabrication; tout ce qui précède et qui a été effectivement à l'étranger la propriété de l'immigrant pendant au moins six mois avant sa venue au Canada, et sous la réserve des règlements du ministre des Douanes; toutefois, ne peuvent être déclarés comme effets d'immigrants, les articles imposables qui n'accompagnent pas l'immigrant lors de sa première venue; et ces articles ne peuvent être

vendus ni autrement aliénés sans acquittement des droits avant qu'ils aient été douze mois en usage effectif en Canada”.

---

## CONCLUSION

En 1888, Honoré Mercier écrivait comme conclusion d'une étude sur la province de Québec, des paroles qui n'ont rien perdu de leur actualité et de leur saveur patriotique. Nous les reproduisons ci-dessous; elles sont comme la substance de notre travail :

“ Si incomplète qu'elle soit, cette esquisse fait voir clairement le brillant avenir réservé à notre province et à la race française, race qui constitue plus des trois quarts de la population. L'étendue et la richesse de notre territoire; ses ressources naturelles, aussi inépuisables que variées; notre incomparable position géographique, qui nous permet de commander le commerce de la partie la plus riche du Canada et des États de l'ouest de la république américaine; notre grande voie du Saint-Laurent, la plus importante voie de navigation intérieure et océanique qui existe au monde; notre magnifique réseau de chemins de fer, qui grandit rapidement; nos universités, nos collèges, nos couvents et nos écoles publiques, qui procurent au peuple l'éducation et l'instruction dans toutes les branches comme à tous les degrés; nos nombreuses institutions de bienfaisance, pour secourir toutes les misères et toutes les infirmités; nos institutions politiques, qui garantissent la liberté à tous les citoyens, la protection la plus absolue à tous les intérêts de race et de religion; la parfaite harmonie qui règne entre tous les groupes nationaux formant notre population —

enfin tous ces bienfaits et ces avantages feront que, dans un avenir assez rapproché, notre province offrira le spectacle d'un grand peuple riche, heureux et prospère; et comme toutes ces choses seront accomplies en grande partie par cette population franco-canadienne que la Providence semble avoir choisie pour instrument particulier de ses insondables desseins, l'écrivain des générations futures, qui racontera l'histoire de ce beau pays, pourra avec raison donner pour épigraphe à son livre :

*“Gesta Dei per Francos.”*

---

### AGENTS DU GOUVERNEMENT

Paris..... Paul Wiallard, Arthur Geoffrion, 10, rue de Rome.  
Anvers.....D. Tréau de Coeli, 23, Place de la Gare.  
Québec.....Georges Lebel, Bassin Louise; René Dupont, Gare du Québec et Lac Saint-Jean.  
Montréal....Émile Marquette, 82, rue Saint-Antoine; L.-E. Carufel, 82 rue Saint-Antoine.  
Laurentides..Damase Gauthier.

---

### POIDS ET MESURES DU CANADA

#### MESURES DE LONGUEUR

|                   |           |                |    |              |
|-------------------|-----------|----------------|----|--------------|
| Le pouce.....     | vaut..... | 8 lignes.....  | ou | 0 m. 025     |
| Le pied.....      | “.....    | 12 pouces..... | ou | 0 m. 305     |
| La verge (yard).. | “.....    | 3 pieds.....   | ou | 0 m. 91½     |
| La perche (rod).. | “.....    | 5½ verges..... | ou | 5 m. 029     |
| La chaîne.....    | “.....    | 22 verges..... | ou | 25 m 116     |
| Le mille.....     | “.....    | 1760 verges..  | ou | 1609 m. 314  |
| La lieue.....     | “.....    | 3 milles.....  | ou | 4 kilom. 829 |

MESURES DE SURFACE

Le pied carré vaut 144 pouces carrés ou 0 mètre 0929 carré.  
La verge carrée est un carré d'une verge de côté et vaut 0 mètre 836 carrés.

La perche est un carré d'une perche de côté et vaut  $30\frac{1}{4}$  verges carrées ou 25 mètres 29 carrés.

L'acre est un carré de 209 pieds ou  $12\frac{3}{4}$  perches de côté et vaut 160 perches carrées, ou 10 chaines carrées, ou 4840 verges carrées, ou 40 acres 46.

Un mille carré vaut 640 acres ou 258 hectares.

MESURES DE POIDS

L'once (oz) vaut . . . 16 drachmes (437  $\frac{1}{2}$  grains) ou 28 grammes 349  
La livre (lb) . . . . . 16 onces (7.000 grains) . . . . . ou 0 kilogr. 453  
Le quintal . . . . . 100 livres . . . . . ou 45 kilogr. 35  
La tonne . . . . . 2000 livres . . . . . ou 907 kilogr.

MESURES DE CAPACITÉ ET DE SOLIDITÉ

1 verge cube vaut . . . . . 27 pieds cubes ou 0 m. 76 cubes.  
1 gallon vaut . . . . . 2 pots ou 4 pintes ou 4 litres 54.  
1 pinte vaut . . . . . 2 chopines ou 4 demiards ou 1 litre 13.  
1 minot (bushel) vaut . . . . . 8 gallons ou 36 litres 34.

1 corde de bois de chauffage a 8 pieds de long, 4 de haut et 4 de large, et contient 128 pieds cubes de bois ou  $3\frac{1}{2}$  stères.

La piastre ou dollar (\$) divisée en 100 centins ou cents vaut 5 frs. 25.

MESURES FRANÇAISES

Le mètre vaut 3 pieds 3 pouces  $\frac{3}{8}$  ou 3 pieds  $\frac{28}{100}$ .  
Le kilomètre (ou 1.000 mètres) vaut 1,093 verges ou yards ou 0 mille 62137.

L'hectare vaut  $2\frac{1}{2}$  acres.

Le mètre carré vaut 1550 pouces carrés ou 1 verge 196.

Le kilomètre carré (100 hectares) vaut 247,1 acres ou 0 mille 3861.

Le litre vaut 0 pinte 908 (9 dixièmes d'une pinte).

L'hectolitre (ou 100 litres) vaut 22 gallons.

Le kilogramme (ou 1000 grammes) vaut 2 livres 3 onces  $\frac{1}{4}$ .

Le mètre cube vaut 1 verge cube 308 ou 35 pieds cubes 547.

Le franc vaut 19 cents du Canada, et la pièce de 5 frs. en or environ 95 cents; 100 frs. en or valent donc \$19 piastres ou dollars, pour le moins.

MESURAGE LE BOIS

Les planches, madriers et tout le bois de construction scié se vendent en Canada aux 1,000 pieds de superficie sur un pouce d'épaisseur (  $2\frac{1}{2}$  centim.), c'est-à-dire que 100 planches de 10 pieds de long et 12 pouces (1 pied) de large ou bien 100 planches de 12 pieds de long et 10 pouces de large forment 1,000 pieds carrés de bois, soit une superficie de  $91\frac{1}{2}$  mètres carrés.

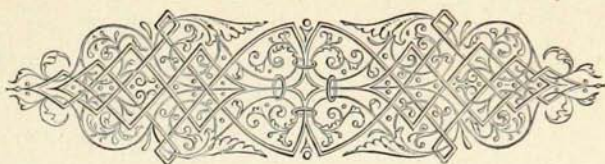
Quand on veut connaître la surface en pieds carrés d'un certain nombre de planches, il suffit de multiplier la longueur en pieds par la largeur en pouces et diviser le produit par 12. Ainsi 60 planches de 12 pieds de long sur 8 pouces de large donnent 480 pieds de bois en superficie  $12 \times 8 \times 60$  et divisé par 12 = 480. Pour les madriers et la charpente, on multiplie la longueur par la largeur et par l'épaisseur en pouces et le produit divisé par 12 donne la surface en pieds carrés.

COMPARAISON DES THERMOMÈTRES CENTIGRADE  
ET FAHRENHEIT

| CHALEUR     |             | FROID       |                   |
|-------------|-------------|-------------|-------------------|
| Fahrenheit. | Centigrade. | Fahrenheit. | Centigrade.       |
| 122 degrés. | 50 degrés.  | 32 degrés.  | 0 degrés.         |
| 113 —       | 45 —        | 23 —        | 5 —               |
| 104 —       | 40 —        | 14 —        | 10 —              |
| 95 —        | 35 —        | 5 —         | 15 —              |
| 86 —        | 30 —        | 0 —         | $17\frac{1}{2}$ — |
| 77 —        | 25 —        | 4 —         | 20 —              |
| 68 —        | 20 —        | 13 —        | 25 —              |
| 59 —        | 15 —        | 22 —        | 30 —              |
| 50 —        | 10 —        | 31 —        | 35 —              |
| 41 —        | 5 —         | 40 —        | 40 —              |
| 32 —        | 0 —         | 49 —        | 45 —              |

Nota.—9 degrés Fahrenheit valent donc 5 degrés Centigrades.

BIBLIOTHÈQUE  
SANT-SULPICE



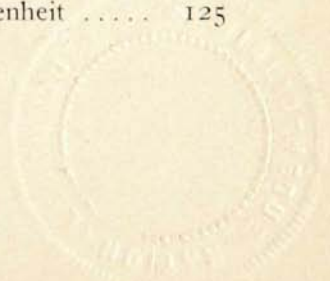
## TABLE DES MATIERES

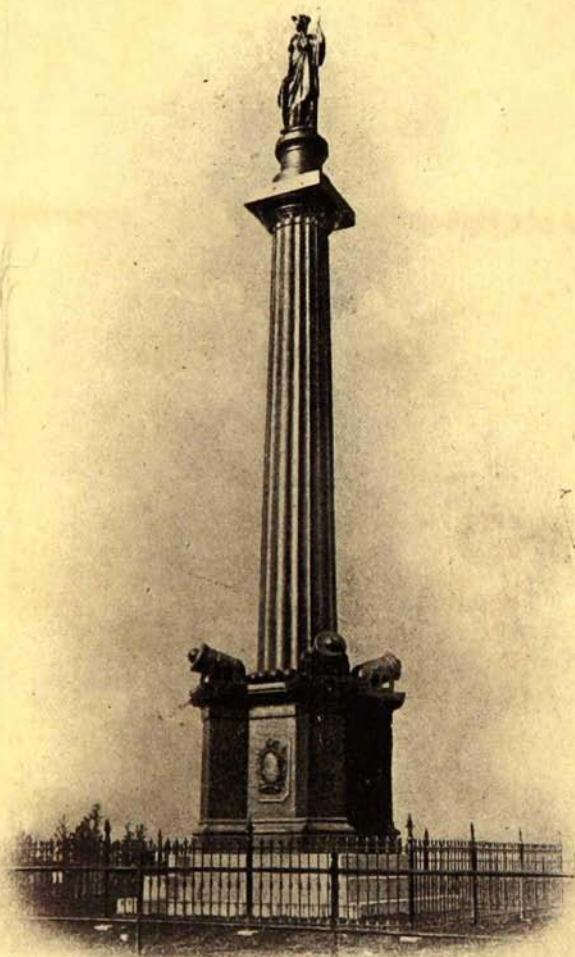
---

|  | Pagés |
|--|-------|
| AUX LECTEURS .....                     | 3     |
| ESQUISSE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC..... | 7     |
| COUP D'OEIL GÉNÉRAL .....              | 7     |
| INSTITUTIONS POLITIQUES, ETC. ....     | 16    |
| Divisions territoriales .....          | 18    |
| Système municipal .....                | 19    |
| Organisation judiciaire .....          | 19    |
| Suffrage .....                         | 20    |
| Naturalisation .....                   | 21    |
| Impôts .....                           | 21    |
| Système militaire .....                | 22    |
| La presse .....                        | 22    |
| Voies de transport .....               | 23    |
| Postes et télégraphes .....            | 25    |
| Banques et caisses d'épargne .....     | 27    |
| Traité franco-canadien .....           | 28    |
| La prospérité du Canada .....          | 30    |
| INSTRUCTION PUBLIQUE .....             | 31    |

|  | Pages |
|--|-------|
| CLIMAT .....                               | 34    |
| L'AGRICULTURE .....                        | 38    |
| Le but de l'émigrant .....                 | 38    |
| Deux manières de s'établir .....           | 40    |
| Les terres .....                           | 40    |
| Une comparaison .....                      | 41    |
| L'industrie laitière .....                 | 43    |
| Loyers et fermages .....                   | 44    |
| La culture fruitière .....                 | 44    |
| Vente du bétail et des denrées .....       | 45    |
| Prosperité de l'agriculture .....          | 47    |
| Valeur des instruments d'agriculture ..... | 49    |
| Capital .....                              | 49    |
| La part du gouvernement .....              | 52    |
| LA COLONISATION .....                      | 54    |
| Comment l'on devient propriétaire .....    | 58    |
| Conditions de la vente .....               | 59    |
| Le choix d'un lopin de terre .....         | 59    |
| Privilèges des colons .....                | 60    |
| LES RÉGIONS À COLONISER .....              | 61    |
| Région du Témiscamingue .....              | 61    |
| " de la Gatineau .....                     | 63    |
| " Labelle (Nord de Montréal) .....         | 65    |
| " de la Mattawinie .....                   | 69    |
| " du lac Saint-Jean .....                  | 71    |
| " de Témiscouata .....                     | 74    |

|  | Pages |
|--|-------|
| Région de la Matapédia .....                       | 76    |
| "    de la baie des Chaleurs .....                 | 79    |
| L'INDUSTRIE FORESTIÈRE .....                       | 83    |
| Bois à pulpe — Pouvoirs hydrauliques .....         | 87    |
| LES PÊCHERIES ET LA CHASSE .....                   | 89    |
| L'INDUSTRIE MINIÈRE .....                          | 94    |
| La loi des mines .....                             | 99    |
| RELATIONS FRANCO-CANADIENNES .....                 | 101   |
| La Canadienne .....                                | 102   |
| La Société Canadienne d'Immigration .....          | 104   |
| La Chambre de Commerce Française .....             | 107   |
| Postes consulaires français .....                  | 111   |
| ENTREPRISES FINANCIÈRES .....                      | 111   |
| Le Crédit Municipal Canadien .....                 | 112   |
| Le Comptoir Mobilier .....                         | 114   |
| CONSEILS PRATIQUES AUX ÉMIGRANTS .....             | 115   |
| L'époque de l'émigration .....                     | 115   |
| Comment se rendre dans la province de Québec ..... | 117   |
| Achat du billet .....                              | 119   |
| Bagages .....                                      | 119   |
| La monnaie canadienne .....                        | 119   |
| L'arrivée à Québec .....                           | 120   |
| Prix des hôtels .....                              | 120   |
| Les frais de douane et les entrées libres .....    | 121   |
| CONCLUSION .....                                   | 122   |
| Poids et mesures du Canada .....                   | 123   |
| Thermomètres Centigrades et Fahrenheit .....       | 125   |





SAINTE-FOYE.—COLONNE ÉLEVÉE AUX HÉROS DE LA DERNIÈRE  
VICTOIRE FRANÇAISE



BNQ



000 261 484